

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018



BUDGET PRINCIPAL ET
BUGETS ANNEXES

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment important de la vie d'une collectivité car il doit permettre de discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif pour 2018, la stratégie financière de la collectivité, et permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires. L'initiation du Débat d'Orientation Budgétaire peut être réalisée en fonction des points suivants :

- Le compte administratif prévisionnel relatif à l'exercice 2017 et l'analyse de son résultat au vu des reports d'investissement et des rattachements de la section de fonctionnement.
- Les données relatives à l'évolution économique et financière ainsi que fiscale pour 2018 telles que définies par la loi de finances.
- Les engagements pluriannuels envisagés
- La gestion et structure de dette

La volonté de maîtrise du budget engagée depuis le début de l'exercice 2005 a porté ses fruits et ce malgré le niveau d'investissement important que la qualité d'accueil de la station et l'image de la commune nécessitent.

CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE GENERAL

Le projet de loi de finances pour 2018 a été établi sur la base des prévisions suivantes :

Croissance du PIB en volume ; 1,7%

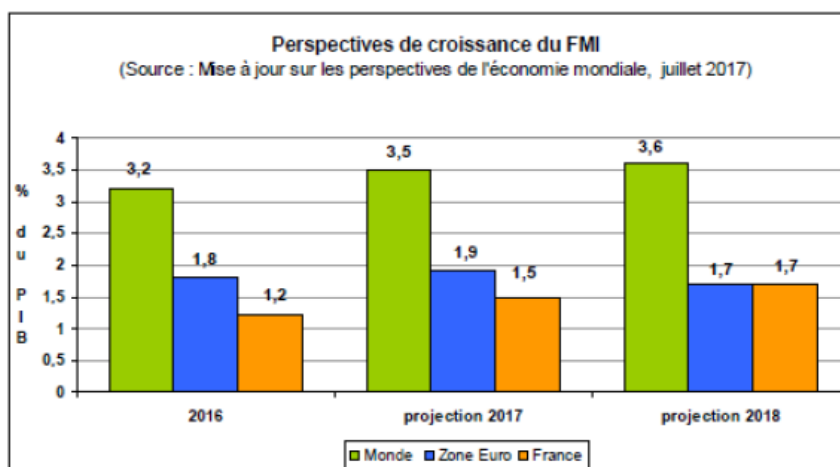
Croissance Zone EURO : 1,7%

Inflation : 1,2%

Déficit public : 2,6% du PIB

Dette publique : 96,8% du PIB

Une reprise de la croissance mondiale qui se confirme



Le Fonds Monétaire international prévoit une croissance mondiale en 2017 de 3,5% et de 3,6% en 2018, des niveaux supérieurs à la croissance enregistrée de 3,2% en 2016.

Cette croissance masque toutefois des différences entre pays et se situent en dessous des moyennes d'avant crise (2008), notamment pour la plupart des pays avancés et pour les pays émergents et en développement exportateurs de matières premières.

Avec un cours du pétrole en repli et un tassement du prix des matières premières, l'inflation globale est restée modérée et l'a été également pour les pays émergents notamment le Brésil et la Russie.

Le FMI estime que la croissance de l'économie s'affermirait au niveau mondial mais va ralentir aux Etats unis cette année et en 2018 par rapport aux précédentes prévisions.

Les prévisions pour les Etats Unis ont été révisées à 2,1% cette année et en 2018, contre respectivement 2,3% et 2,5% envisagées au printemps, bien en deçà des 3% visés par le gouvernement américain.

En Grande Bretagne, la croissance devrait également ralentir à 1,7% en 2017 avec une activité plus faible que prévue au 1^{er} trimestre et une prévision de croissance de 1,5% l'an prochain.

Enfin le FMI maintient pour la Chine une prévision de croissance de 6,7% en 2017 et 6,4% pour 2018.

La croissance devrait être un peu plus forte que prévue en zone euro, grâce à de meilleures performances de l'Espagne, de l'Italie et dans une moindre mesure la France et de l'Allemagne. La croissance au 1^{er} trimestre a généralement dépassé les attentes grâce à une demande intérieure plus soutenue que prévue.

Indicateurs économiques en France

	2017	2018
Croissance du PIB en volume	1,7 %	1,7 %
Pouvoir d'achat revenu disponible	1,7 %	1,4 %
Dépenses de consommation des ménages	1,3 %	1,4 %
Investissement des entreprises	4,2 %	4,1 %
Prix à la consommation (hors tabac)	1,0 %	1,0 %
Déficit public (en % du PIB)	2,9 %	2,6 %
Dette publique (en % du PIB)	96,8 %	96,8 %
Taux de prélèvements obligatoires (en % du PIB)	44,7 %	44,3 %
Part des dépenses publiques	54,6 %	53,9 %

Source : PLF 2018 – Chiffres clés – Ministère de l'Action et des Comptes publics

La croissance française est portée par un contexte plus favorable que les années précédentes.

L'accélération de l'activité économique est portée par les investissements des entreprises et des ménages qui bénéficient toujours de taux d'intérêts faibles. Les économistes prévoient un taux d'investissement des entreprises en 2018 supérieur au pic de 2008 observé avant la crise.

L'inflation devrait rester à des niveaux faibles, largement en dessous de 2%, qui constitue pourtant la cible de la Banque centrale Européenne. En effet, les prix augmenteraient de 1,2% en 2018 selon un consensus d'économistes, après 1% en 2017.

Le budget de l'Etat 2018 porté par le Gouvernement est basé sur une croissance du PIB de 1,7% en 2018.

Pour 2017, l'INSEE a relevé sa prévision de croissance de 1,6% à 1,7%. La France n'avait pas connu un tel niveau de croissance depuis 2011, contribuant à accélérer l'activité économique et à réduire le déficit public.

La prévision du déficit public est revue à la baisse. Les précédentes prévisions tablaient sur un déficit public de 3% du PIB cette année et 2,7% l'an prochain. La prévision officielle de déficit a donc été revue à la baisse à 2,9% du PIB pour 2017 et 2,6% pour 2018. Le seuil des 3% pourrait être franchi pour la première fois depuis 2008 et permettrait à la France de sortir de la procédure européenne de déficit excessif.

Si le déficit public est en recul, le solde budgétaire devrait se creuser avec la baisse importante des prélèvements obligatoires (plus de 10 milliards d'euros) avec principalement la taxe d'habitation, puisque l'Etat compensera le manque à gagner auprès des collectivités. De plus l'Etat ne bénéficiera pas des économies générées par la baisse des dotations aux collectivités comme les années précédentes.

LES ORIENTATIONS MAJEURES de la loi de finances pour 2018 et de la loi de programmation des finances publiques (2018-2022) - mesures relatives aux collectivités locales : Contractualisation avec les collectivités et réforme d'ampleur de la taxe d'habitation.

La loi de Finances pour 2018 présente pour le volet des collectivités locales de nombreuses dispositions comportant notamment, une contractualisation « Etat et collectivités locales », et, une modification en profondeur de la fiscalité locale avec la suppression partielle progressive de la taxe d'habitation.

La baisse de la DGF opérée depuis ces dernières années au travers du redressement des finances publiques est suspendue pour 2018, mais pour autant l'Etat demande aux collectivités locales un effort d'économies conséquent. Le montant de la dotation globale de fonctionnement est fixé à 26,9 milliards d'euros en 2018, contre 30,86 milliards d'euros en 2017, soit une baisse de 3,8 milliards d'euros. Cette diminution ne provient pas d'une nouvelle tranche de contribution au redressement des finances publiques (CRFP) mais du transfert aux régions d'une fraction de TVA en lieu et place de leur DGF à compter de 2018 pour un montant de 3,9 milliards d'euros. Le mécanisme de la DGF négative, qui consiste, depuis 2014, à opérer des prélèvements sur les recettes fiscales des collectivités, dont la dotation forfaitaire, est insuffisante pour acquitter la Contribution au redressement des finances publiques (CRFP), est reconduit en 2018. L'objectif est d'éviter une rupture d'égalité entre les collectivités qui doivent gérer une baisse pérenne de leur DGF et celles pour qui cette baisse serait annulée en 2018 puisqu'il n'y a plus de CRFP au programme.

Le projet de loi de programmation des finances publiques définit la ligne que le gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire qui vise la sortie au plus vite de la procédure européenne de déficit excessif se fixe trois principaux objectifs macroéconomiques à l'horizon 2022 :

- une baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique,
- une diminution d'1 point du taux de prélèvements obligatoires,
- une diminution de 5 points de PIB de la dette publique.

Ainsi le gouvernement souhaite associer les collectivités locales à l'effort partagé de maîtrise de la dépense publique au profit d'un engagement de confiance dans le cadre d'une contractualisation avec les collectivités.

Un effort d'économies de 13 milliards d'euros sur le quinquennat est demandé. Cela se traduira par une contractualisation entre l'Etat et les 340 plus grandes collectivités locales (les régions, départements, communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants et communes de plus de 50 000 habitants).

Les collectivités devront limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% par an inflation comprise (critère modulable) pendant 5 ans et devront aussi diminuer leur besoin de financement.

La loi de Finances propose également une augmentation de 190 millions des allocations péréquatrices (DSU, DSR) au sein de la DGF. Concernant la seule DSU, elle devrait augmenter de plus de 90 M€.

La loi de Finances introduit aussi une réforme de la taxe d'habitation qui sera progressivement réduite pour la majorité des ménages acquittant cet impôt au titre de leur résidence principale. D'ici à 2020, 80% des ménages seront progressivement exonérés de TH. Le mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources : moins de 27 000 euros de RFR pour une part, majorés de 8 000 euros pour les deux demi-parts suivantes (soit 43 000 euros pour un couple) puis de 6 000 euros par demi-part supplémentaire. Afin d'éviter les effets de seuils abrupts, un système dégressif est prévu pour les contribuables disposant d'un RFR situé en 27 000 et 28 000 euros. Celle-ci sera maintenue pour les contribuables aux revenus les plus élevés.

Le coût de cette mesure est estimé à 3 milliards d'euros en 2018 et à plus de 10 milliards en 2020. Pour compenser la perte de ressources des collectivités, l'Etat prendra à sa charge les dégrèvements, dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Cet impôt devrait donc disparaître à terme et une refonte plus globale de la fiscalité est à envisager.

- Fonds d'aide à l'investissement public local prolongé et revu à la hausse :

En 2018 l'effort engagé en 2016 par l'Etat est poursuivi ; 665 millions d'euros prévus à ce titre afin de soutenir l'investissement local. La DSIL est composée de deux parts :

- la première part dotée de 615 millions d'euros pour financer les projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables, de mise au norme des équipements publics, de mobilité, de logement, de développement numérique, de rénovation des bâtiments scolaires (nouveau 2018), de construction d'équipements liés à la croissance démographique. Cette part finance également les projets liés au développement des territoires ruraux dans le cadre des contrats de ruralité.
- la deuxième part, dotée de 50 millions d'euros, pour subventionner, principalement en investissement, les communes et EPCI qui s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement par un projet de modernisation dans le cadre d'un contrat de maîtrise de la dépense signé avec le préfet. Ce contrat mentionne l'objectif de dépenses de fonctionnement à atteindre, la date où cet objectif sera atteint ainsi que les modalités de suivi.

- Automatisation du fonds de compensation à la TVA

Jusqu'alors déclaratives, ces attributions seront à compter de 2019 automatisées par recours à une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement.

- Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés

La Loi de Finances prévoit l'augmentation de la dotation forfaitaire versée aux communes en charge de l'instruction des passeports et CNI. En effet, le montant forfaitaire par dispositif de recueil passerait de 5030 € à 8580 €.

Concernant cette dotation, est instituée une autre composante d'environ 12 000 € versée aux seules communes enregistrant une activité importante de recueil et délivrance des CNI.

- Communes nouvelles : Le gouvernement a décidé de réintroduire une bonification de 5 % de la dotation forfaitaire pendant trois ans pour les communes nouvelles de 1 000 à 10 000 habitants créées jusqu'au 1er janvier 2019.
- Réintroduction d'un jour de carence lors de congés maladie pour les personnels du secteur public.

I - L'ANALYSE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES-COMPTES ADMINISTRATIF

Le Budget primitif de la commune de Megève tel qu'il pourrait être envisagé pour l'exercice 2018 s'équilibrerait aux montants de 37 910 785,14 € en section de fonctionnement et à 16 419 649,08 € en section d'investissement soit un total de 54 330 434,22 € contre un montant de 36 893 453,46 € en section de fonctionnement et de 16 967 923,97 € en section d'investissement soit un total de 53 861 377,43 € pour 2017.

Ces données sont à appréhender au regard de la reprise des résultats effectuée dès l'adoption du budget primitif.

Rappelons que ces montants sont susceptibles d'être réajustés en fonction des arbitrages qui seront encore donnés et en fonction des bases fiscales qui nous seront notifiées prochainement.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2017

L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement constatée au cours des deux dernières années se présente de la façon suivante :

Dépenses	Crédits ouverts 2016	Réalisé 2016	Crédits ouverts 2017	Réalisé 2017	Var. 2017/2016
Charges à caractère général	9 769 623.04	9 356 441.03	6 944 111.84	6 350 013.68	-32%
Charges de personnel	12 450 000.00	12 312 453.05	9 573 590.00	9 560 698.02	-22%
Autres charges Gestion Courantes	6 474 486.44	6 462 606.37	12 567 797.95	11 825 704.85	+83%
Atténuations de produits	1 544 338.00	1 544 338.00	1 370 000.00	1 323 247.00	-14%
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	30 238 447.48	29 675 838.45	30 455 499.79	29 059 663.55	-2%
Charges Financières (dont ICNE)	1 774 478.55	1773 156.33	651 313.96	443 507.33	-75%
Charges Exceptionnelles	55 825.00	43 330.74	453 796.94	447 349.08	
Dépenses imprévues	19 551.00		35 481.94		
Dotations aux provisions	60 000.00	60 000.00	30 000.00	30 000.00	
TOTAL DEPENSES REELLES	32 148 302.03	31 552 325.52	31 626 092.63	29 980 519.96	-5%
Virement à sect. Investissement	4 268 321.85		2 667 377.96		
Opérations d'ordre entre sections	2 706 377.39	3 172 728.05	2 599 982.87	2 590 417.68	
TOTAL	39 123 001.27	34 725 053.57	36 893 453.46	32 570 937.64	-6%

Recettes	Crédits ouverts 2016	Réalisé 2016	Crédits ouverts 2017	Réalisé 2017	Variation 2017/2016
Produits des services	4 737 289.28	4 425 869.59	2 462 507.00	2 680 971.80	-39%
Impôts et taxes	23 145 418.17	24 650 681.99	24 731 945.35	24 857 584.69	+1%
Atténuations de charges	150 000.00	149 594.14	150 000.00	96 135.09	-36%
Dotations et participations	3 411 400.00	3 150 649.14	2 781 900.00	2 800 734.00	-11%
Autres produits de gestion courante	1 759 329.45	1 665 049.80	1 730 000.00	1 637 549.44	-2%
TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	33 203 436.90	34 041 844.66	31 856 352.35	32 072 975.02	-6%
Produits financiers	1 400 000.00	1 424 971.16	692 941.11	695 054.76	-51%
Produits exceptionnels	903 000.00	816 983.18	300 000.00	185 885.82	-77%
Reprise sur amortissements	10 000.00	2748.99	3000.00	33 485.26	
TOTAL RECETTES REELLES	35 516 436.90	36 286 547.99	32 852 293.46	32 987 400.86	-9%
Opérations d'ordre entre sections	826 650.99	534 797.95	404 837.39	362 999.31	
Excédent reporté	2 779 913.38		3 636 322.61		
TOTAL	39 123 001.27	36 821 345.94	36 893 453.46	33 350 400.17	-9%

Le tableau ci-dessus présente l'évolution des grands postes de dépenses et de recettes par chapitre au cours de ces deux dernières années.

Il montre que les dépenses réelles de fonctionnement présentent une diminution de 5% entre 2016 et 2017. Les recettes réelles de fonctionnement, quant à elles, sont en diminution globale de 9%.

1) Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 31 552 325,52 € en 2016 à 29 980 519,96 € en 2017. Elles diminuent donc de 5%.

Cette diminution s'explique notamment par le remboursement de frais du budget COMM EVEN pour 706 749,65 € qui avait impacté la section de fonctionnement en dépenses et recettes pour 2016 ainsi que par la diminution de subvention au budget annexe COMM EVEN (-704 696,2 €).

- Les charges à caractère général se sont élevées à 6 350 013,68 € en 2017. La diminution observée sur ces charges s'explique par le transfert des charges générales du palais et de la médiathèque au budget annexe dédié. Rappelons que ces charges ont représenté pour 2016 un montant de 1 656 778 €. Comme rappelé ci-dessus, un montant de frais relatifs au Budget de commercialisation/événementiel a aussi impacté ces charges en 2016 pour 706 749,65€. Ce montant avait été remboursé sur le même exercice. Les charges générales représentent globalement 22 % de nos dépenses réelles de fonctionnement en 2017 et constituent donc un poste important de cette section qu'il convient de maîtriser rigoureusement. Cet objectif est donc atteint pour 2017 puisque 91% des crédits inscrits au budget primitif ont été consommés et l'enveloppe globale prévue a donc été contenue.
- Le chapitre « dépenses de personnel » se sont élevées à 9 560 698,02 € et connaît une diminution de 22% entre le réalisé 2016 et 2017. Cette variation s'explique par le transfert de la masse salariale des agents du palais et de la médiathèque au budget dédié. A titre indicatif, ces dépenses représentent 32% des dépenses réelles de fonctionnement.

Un certain nombre de mesures ont impacté ces charges :

1/ Mise en œuvre de l'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR)

Ce dispositif se traduit par :

- Une refonte des grilles indiciaires

Les refontes des grilles indiciaires s'étalent entre les 1ers janvier des années 2016 à 2020. Elles s'appliquent soit à une partie des agents (pour la seule catégorie B et les cadres d'emplois médico-sociaux de catégorie A au 1er janvier 2016), soit à tous (au 1er janvier 2017 et 2018).

- Un abattement sur le régime indemnitaire

En parallèle, un abattement sur le régime indemnitaire est institué. Les premières revalorisations indiciaires sont ainsi consacrées à ce « transfert prime-point » qui se matérialise par une nouvelle ligne sur les bulletins de paye. Afin de garantir la rémunération nette des fonctionnaires, les écarts de cotisations sociales entre le traitement et le régime indemnitaire sont compensés. L'abattement représente un montant annuel de 167 euros en catégorie C, 278 euros en B et 389 euros en A, compensé par des revalorisations à hauteur de 4 points en C, 6 en B et 9 en A. Les agents bénéficiant d'un maintien d'indice à titre personnel sont également concernés.

Pour les fonctionnaires ne bénéficiant pas d'un régime indemnitaire, ce transfert se traduit par un gain net de pouvoir d'achat. Ce transfert n'est pas une opération blanche pour les employeurs (5 % pour la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) contre 30,60 % pour la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales).

L'impact financier de cette mesure pour l'année 2017 est calculé en incluant la prime de fin d'année et proratisé au temps de travail.

Titulaires : 52 820 € x 50,52% de charges patronales = 79 504 € ; Contractuels : 26 691 x 30,32% de charges patronales = 36 780 € soit un total de 116 284 €

2/ Augmentation de la valeur du point de la fonction publique

Un agent public perçoit mensuellement un traitement. Pour un fonctionnaire, le montant est fixé en fonction du grade de l'agent et de son échelon. À chaque échelon est associé un indice brut qui détermine la position de l'agent sur une échelle indiciaire. À chaque indice brut correspond un indice majoré permettant le calcul de la rémunération.

La valeur du point permet de calculer le traitement brut indiciaire à l'aide de la formule de calcul suivante :

Traitement Brut Mensuel = Valeur Mensuelle du point x Indice Majoré

Après une première augmentation de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 (valeur mensuelle 4,65807 €), la seconde revalorisation de 0,6% est intervenue le 1^{er} février 2017 (valeur mensuelle 4,68802 €).

Le coût annuel de cette mesure exogène pour la collectivité représente 146 000 €.

3/ Augmentation des taux de cotisation

La part employeur de la CNRACL passe de 30,50 % à 30,65 % au 1.1.2017

La tranche A de l'IRCANTEC évolue de 4,08 % à 4,20 %, la tranche B de 6,95 % à 12,55 %

Les cotisations vieillesse du régime général passe de 1,75 % à 1,90 %

Le taux de cotisation sécurité sociale maladie du régime général de 12,84 à 12,89 %

Le taux d'accident du travail de 2,24 % à 2,29 %

La cotisation additionnelle obligatoire du Centre de Gestion 74 est portée de 0,15 à 0,22 %

4/ Postes saisonniers 2017

La collectivité a régulièrement recours à des agents contractuels pour assurer la continuité du service public, dans le cadre des besoins saisonniers et temporaires d'activité.

La délibération du conseil municipal du 24 janvier 2017 fixe les niveaux de rémunération de ces agents non-permanents.

Les besoins prévisionnels sont, en équivalent temps plein (ETP), de 41,89. Ces effectifs se répartissent de la façon suivante : 23,59 pour le Palais et 18,30 pour la commune.

Pour information, le coût annuel pour l'employeur d'1 ETP est de 27 589 €.

La particularité de cet exercice budgétaire réside dans le fait que les nouveaux espaces du Palais sont opérationnels depuis le 1^{er} janvier 2017. La collectivité évalue donc cette année les besoins en personnel et la quasi-totalité des nouveaux emplois sont saisonniers.

5/ Plan d'économies de fonctionnement 2017 - 2020

La collectivité s'est engagée, suite aux recommandations de la chambre régionale des comptes, par délibération du 8 novembre 2016, à maîtriser sa masse salariale.

- Un objectif de maintien de la masse salariale à son niveau au 31.12.2016 (sauf mesures exogènes) a été fixé à l'ensemble des pôles, avec évaluation dès la prochaine campagne des entretiens professionnels.

Un suivi mensuel de la masse salariale pourra ainsi être effectué et l'évaluation des coordinateurs pourra donner lieu à réfaction éventuelle du régime indemnitaire en cas de non atteinte des objectifs RH.

- Réduction des heures supplémentaires :

Annualisation du temps de travail : les projets de service prévoient des plannings prévisionnels annuels incluant les heures de dimanches, de jours fériés et de nuit (considérées en 2016 comme des heures supplémentaires majorées)

Remplacement du PVH par un système d'astreinte

Plafonnement des heures supplémentaires (IHTS) à 120 heures maximum payées (au lieu de 240)

Renforcement du contrôle des IHTS par les responsables hiérarchiques directs, sous couvert d'une procédure dématérialisée, avec validation du DRH

- Le gel des créations de postes dans le tableau des emplois
- Le non-renouvellement des départs à la retraite par des emplois permanents
- La rationalisation des emplois non-permanents, contractuels et saisonniers et/ou réduction des durées d'embauche
- Le gel des primes pour 2016/2017

Ces mesures organisationnelles et salariales doivent permettre à la collectivité de réaliser annuellement des économies de fonctionnement de l'ordre de 250 000 à 300 000 € à périmètre constant.

Pour information, la suppression des vacations des agents en charge de la sécurité incendie des établissements recevant du public au 1.1.2017 a permis un gain de 33 006 € (3802 heures en 2016).

- Le volume total d'heures supplémentaires de 2017 est de **6 530,77** représentant un montant de **123 541,60 €** (soit - **64,95 %** par rapport à 2016)

Malgré une augmentation des effectifs en 2016 résultant de l'ouverture de l'extension du Palais, les mesures du plan d'économie ont permis une diminution de la masse salariale en 2017. A noter que les mesures visant à la résorption de l'emploi précaire ont conduit à la titularisation d'agents contractuels sur emplois permanents.

L'année 2017 a été donc été marquée par de nombreux facteurs de croissance exogènes listés ci-dessus (avancement à cadencement unique, revalorisation du point et PPCR) qui ont minimisé l'impact financier des mesures d'économie engagées.

	2014	2015	2016	2017 *
Agents titulaires	150	163	170	180
Agents contractuels permanents	92	98	93	79
Total effectifs permanents	242	261	263	259

- Effectif moyen sur l'année, budget général.
- * L'année 2017 est donnée à périmètre constant. En effet, les charges de personnel du Palais ont été affectées au budget annexe créé en 2017.

-	2014	2015	2016	2017
Charges de personnel (chap. 012) – budget général	11 177 757	11 336 450 €	12 312 453 €	12 703 623 € *

* le chap 012 est donné à périmètre constant. En effet, les charges de personnel du Palais ont été affectées au budget annexe créé en 2017. Hors budget annexe du Palais, le chap 012 du budget général s'établit à 9 560 698 €.

- Le chapitre « autres charges de gestion courante », constitué essentiellement des subventions aux associations, subventions aux budgets annexes, contributions aux organismes de regroupement et établissements publics, affiche une augmentation notable de 83% entre 2016 et 2017 puisqu'il passe de 6 462 606,37 € en 2016 à 11 825 704,85 €. Cette hausse s'explique par l'augmentation globale du montant de subvention d'exploitation aux budgets annexes.

Les subventions aux budgets annexes ont consisté en :

- Budget COMM EVEN : 2 603 929,10 € (3 308 625,20 € en 2016)
- Budget annexe Parcs de stationnement : 367 041,10 €
- Budget annexe Le Palais : 6 215 942,05 € créée au 01/01/2017

Les contributions aux organismes de regroupement sont passées quant à elles, de 581 384,09 € en 2016 à 333 001,18 € en 2017. Cette diminution provient des variations de participation versées aux différents syndicats et commissions : pour 2017 seul le SIVU Espace Jaillet a été subventionné, aucune participation n'a été appelée sur cet exercice pour les autres syndicats, ni pour le CCAS.

Pour ce qui concerne les subventions aux associations, le montant global versé s'est élevé à 1 890 510,46 € dont 95 884,64 € au titre du forfait communal aux écoles privées.

- Pour ce qui concerne les charges de péréquation, celles-ci se sont élevées à 1 323 247 € en 2017. Ce montant comprend des échéances dues au titre du FNGIR (fonds national de garantie individuel de ressources) pour 486 428 € et au titre de la contribution au fonds de péréquation (FPIC) pour 836 819 € (+23%). Rappelons que le montant dû au titre du FNGIR pour 2016 s'est élevé à 486 436 € Le FPIC au titre de 2016 s'est élevé quant à lui à 679 852 € et des échéances de 2015 avaient impacté l'exercice 2016.
- Le chapitre des charges exceptionnelles, constitué essentiellement des primes « maisons fleuries » et primes aux sportifs, remboursement de charges locatives, remboursement de frais divers s'est élevé à 447 349,08 € en 2017 (43 330,74 € en 2016). Cette augmentation est due au montant d'indemnités de résiliation de marchés (Streiff, Leblanc, Atelier Paysager) réglée pour 95 659,74 € ainsi qu'au reversement du résultat budgétaire du budget dissous de l'office de tourisme pour 320 064,88 € au budget COMM EVEN.
- Le chapitre des charges financières s'est élevé à 443 507,33 € en 2017 contre 1 773 156,33 € en 2016. Ces charges se décomposent en 877 340,02 € au titre des intérêts (1 749 898,71 € en 2016), -436 091,05 € au titre des ICNE et 2258,36 € au titre de l'utilisation des lignes de trésorerie. Un transfert d'encours de deux emprunts relatif à l'opération de réhabilitation du Palais a été opéré sur cet exercice vers le budget annexe du Palais. Cette annuité transférée s'est élevée à 1 121 007,86 € de Rembt Kal + 824 357,44 € d'intérêts. L'encours global transféré au 01/01/2017 s'élève à 29 101 638,16 €.

2) Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement passent globalement de 36 286 547,99 € en 2016 à 32 987 400,86 € en 2017. Elles sont donc en diminution de 9%. Cette baisse notable s'explique essentiellement par :

- L'impact de la perte de recettes d'exploitation du Palais,
 - La diminution de la DGF
 - Le double versement de fonds de soutien qui avait impacté 2016
 - La variation des produits exceptionnels
- Le chapitre relatif aux produits des services est en diminution brute de 39 %. Ces recettes passent en effet de 4 425 869,59 € en 2016 (3 720 875,23 € retraité du remboursement COMM EVEN) à 2 680 971,80 € en 2017. Parmi ces recettes, les redevances à caractère social et de loisirs, restauration scolaire et hébergement se sont élevées à 1 750 500,18 € pour 2017 (1 647 173,39 € en 2016). Ce chapitre est donc en diminution réelle de 28% et ne comprend plus les recettes d'exploitation du Palais.
 - Le chapitre « impôts et taxes » est en hausse de 1% pour 2017 et s'établit à 24 857 584,69 € (24 650 681,99 € en 2016).

Sur ce chapitre, les postes en hausse sont :

- les contributions directes, le montant s'est élevé à 21 190 105 € en 2017 contre 20 913 392,97 € en 2016 soit une augmentation de 1%.

Taxes foncières, habitations, foncières non bâties, CFE : 19 953 744 € en 2017 contre 20 069 322 € en 2016.

Part de CVAE revenant à la commune : 664 998 € en 2017 contre 597 656 € en 2016.

Taxe sur les surfaces commerciales : 12 696 € contre 20 024 € en 2016

Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau : 82 848 € en 2017 contre 76 884 € en 2016

Autres impôts locaux : 475 819 € en 2017 contre 149 506,97 € en 2016

- Le produit des jeux de casino, qui s'est élevé à 212 586,44 € en 2017 contre 189 814,27 € en 2016.

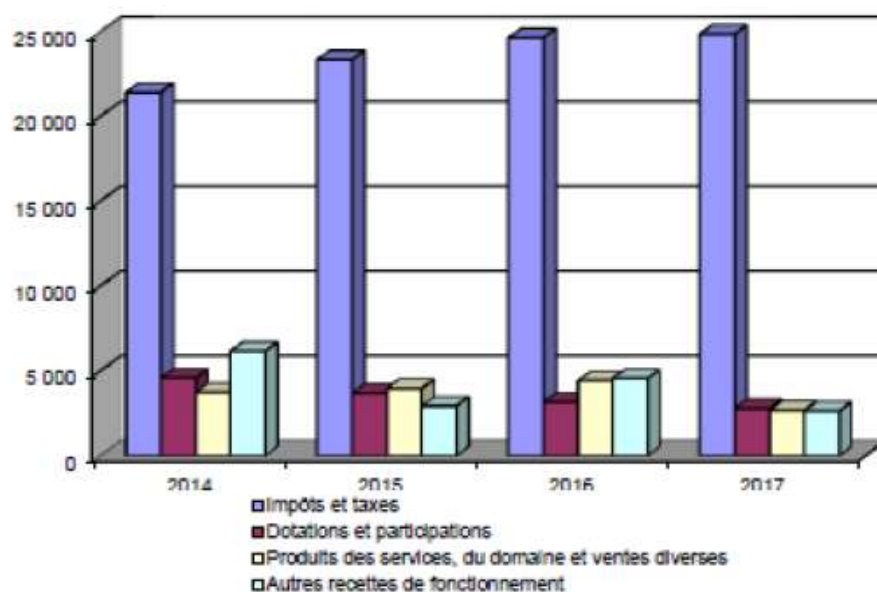
Les postes en baisse sont :

- La taxe sur les remontées mécaniques, qui s'est élevée à 567 138,35 € pour la saison 2016/2017 contre 579 453,09 € pour la saison 2015/2016.
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation qui s'est élevée à 2 555 538,22 € en 2017 contre 2 557 783,91 € en 2016.

- Le chapitre « Dotations et participations » a diminué de 11%. Sur ce chapitre, la dotation globale de fonctionnement (DGF) a subi une baisse de 18 % et s'est élevée à 2 162 285 € en 2017 contre 2 623 456 € en 2016.

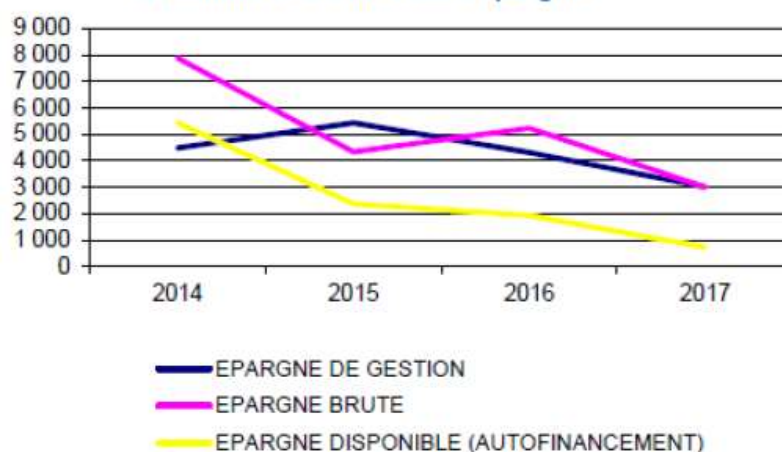
Le chapitre « Produits de gestion courante » s'est élevé à 1 637 549,44 € en 2017 contre 1 665 232,13 € en 2016. Sur ce chapitre, le montant des loyers et redevances s'est élevé à 1 091 331,26 € pour 2017.

Enfin, sur cette section, un montant 216 766,28 € au titre de travaux en régie a été valorisé.

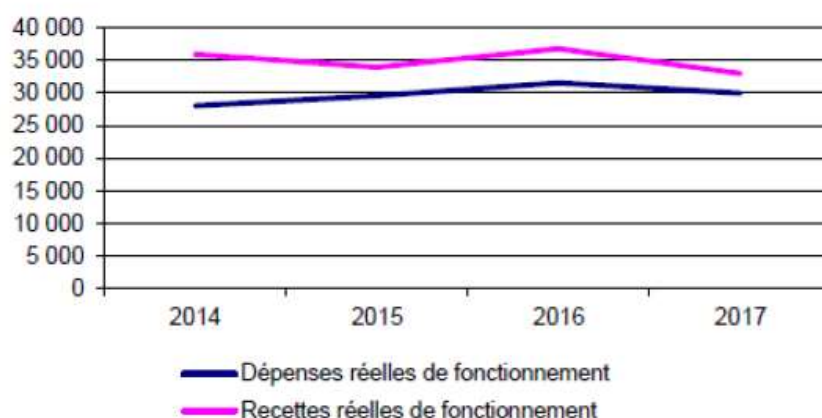


Principaux Ratios	Ratios Megève	Moyenne Nationale
Impôts et taxes/Recettes de fonctionnement	75%	57,10%
Contributions Directes/Recettes Fonctionnement	64%	50,90%
DGF/Recettes Fonctionnement	6%	19,59%
Dépenses de personnel/Dépenses de fonctionnement	32%	50,50%
Intérêts de la dette/dépense de fonctionnement	1%	6,75%

Evolution des 3 niveaux d'épargne



Evolution des Recettes et Dépenses de Fonctionnement



La section de fonctionnement présente pour 2017 un excédent d'exercice de 779 462,53 €. Il convient une nouvelle fois d'apporter une vigilance particulière à l'évolution de notre épargne disponible (autofinancement restant après paiement du remboursement de capital de la dette). Pour 2017, le montant d'épargne disponible est de 943 524 €, il s'élevait à 1,9M€ en 2016. Pour ce faire, il convient bien évidemment de limiter l'évolution de nos charges de gestion par la poursuite de notre plan d'économies sur les charges générales et la masse salariale et de faire progresser nos recettes de domaine (politiques de tarifs publics appliqués) mais aussi les loyers et redevances. Sans cet effort, il deviendra difficile de poursuivre une politique soutenue d'investissement dans les prochaines années (hors recettes exceptionnelles), l'autofinancement dégagé étant trop faible.

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017

Pour l'investissement, le résultat au 31/12/2017 se présente de la façon suivante :

Dépenses	2016	2017
Dépenses financières	18 820 439.67	2 357 314.63
Dépenses d'équipement	16 656 961.77	6 209 846.64
Opérations d'ordre	534 797.95	362 999.31
TOTAL	36 012 199.39	8 930 160.58
Recettes	2016	2017
Recettes financières	17 445 384.05	4 764 682.55
Subvention d'investissement	1 125 322.53	76 390.85
Autres recettes d'équipement	406 066.13	2544.25
Opérations d'ordre	3 172 728.05	2 590 417.68
TOTAL	22 149 500.76	7 434 035.33
Résultat INVEST	-13 862 698.63	-1 496 125.25

L'effort réel d'équipement s'est élevé à 6 209 846,64 € pour 2017 contre 16 656 961,77 € en 2016.

Sur ces dépenses, 1 636 592,63€ (26,35%) ont été mandatés au titre des crédits 2017 et 4 573 254, 01 € correspondent au paiement de reports cumulés (73,65%). Le taux d'exécution global en paiement des dépenses d'équipement est donc de l'ordre de 72% (83% en 2016).

Répartition des dépenses d'équipement :

- Installations générales et agencements: 3 052 497,77 €
- Mobilier : 9460 €
- Bois et forêts : 25 808 €
- Terrains nus :15 000 €
- Réseaux câblés et autres réseaux : 115 885,52 €
- Matériel de transport : 175 424,24 €
- Matériel de bureau, informatique : 95 355,61 €
- Matériel et outillage : 180 738,42 €
- Installations de voirie : 968 893,13 €
- Œuvres et objets d'art : 7360,40 €
- Autres immos : 294 155,47 €
- Avances versées : 437 841,14 €
- Immos incorporelles (études, concessions) : 412 892,54 €

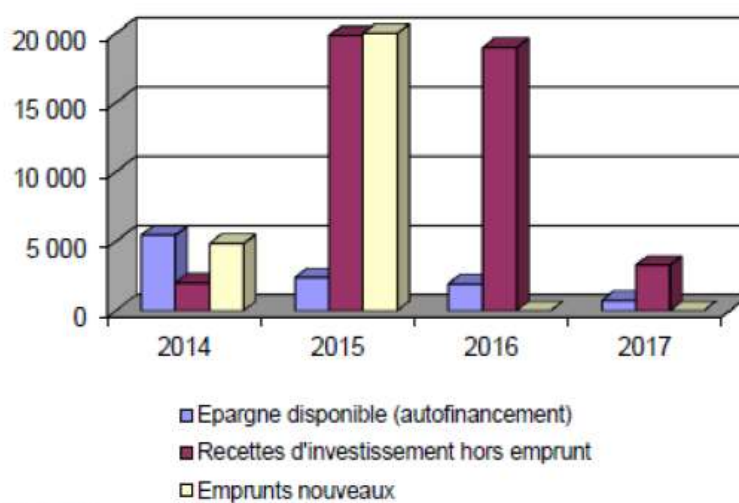
- Subventions d'équipement versées : 418 534,40 €

Le financement de cette section a été assuré essentiellement :

- par les dotations et fonds pour 4 429 220,98 €
- par le virement à la section d'investissement pour 2 667 377,96 €
- les subventions pour 76 390,85 €
- les opérations d'ordre pour 2 590 417,68 €

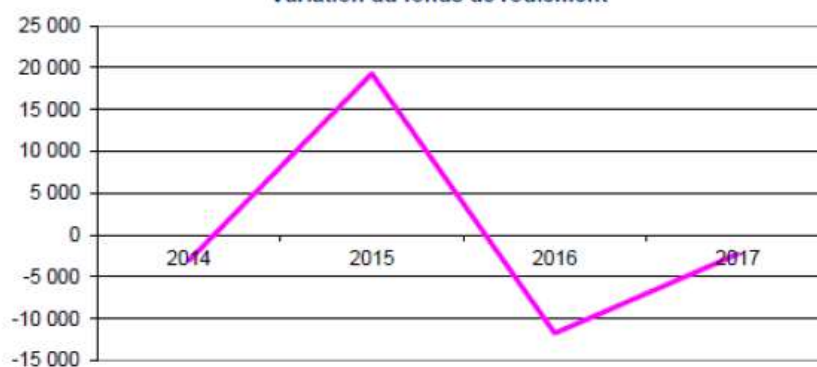
Les dépenses d'équipement brut ont donc été financées par 4 217 791 € au titre de notre financement propre disponible (recettes d'investissement+ CAF nette soit 69%)

Mode de financement des investissements



Source : Comptes

Variation du fonds de roulement



De fait, la section d'investissement présente un déficit de 1 496 125,25 € pour 2017 et a entraîné une variation du fonds de roulement de -2, 2M€.

L'excédent de la section de fonctionnement de 779 462,53 € cumulé à l'excédent antérieur de 3 636 322,61 € correspond à un résultat de clôture excédentaire pour cette section de 4 415 785,14 €.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, le résultat déficitaire de 1 496 125,25 €, cumulé avec l'excédent antérieur de 4 076 104,20 € correspond à un résultat de clôture excédentaire de 2 579 978,95 €.

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté en intégralité au budget 2018 ; Il s'élève à 4 415 785,14 €.

On constate donc que l'exécution budgétaire 2017 se solde par de bons résultats de clôture.

II) EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Il est rappelé que plusieurs renégociations ont été menées en 2015 afin de réduire le coût de la dette, profiter de la baisse des taux et dégager des marges budgétaires sur le budget principal et ses budgets annexes.

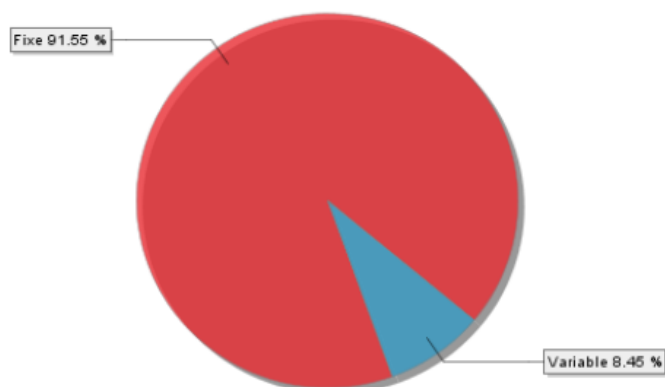
Il est précisé que le décret 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifie la méthode de calcul des ratios d'endettement pour les communes telles que Megève qui ont renégocié leur emprunt structuré et qui bénéficient du fonds de soutien en leur permettant de tenir compte de l'aide dans leurs ratios d'endettement afin d'éviter une forte augmentation apparente de l'encours.

- **La dette du budget principal**

De ce fait l'encours du budget principal au 01 janvier 2018 est de **19 275 862,88 €** au taux moyen de 3,59%, réparti en 12 emprunts auprès de 6 établissements bancaires.

La charge de la dette représente 811 602 € en 2018 soit 3% de nos recettes réelles de fonctionnement.

Structure par Type de Taux au 01/01/18 :

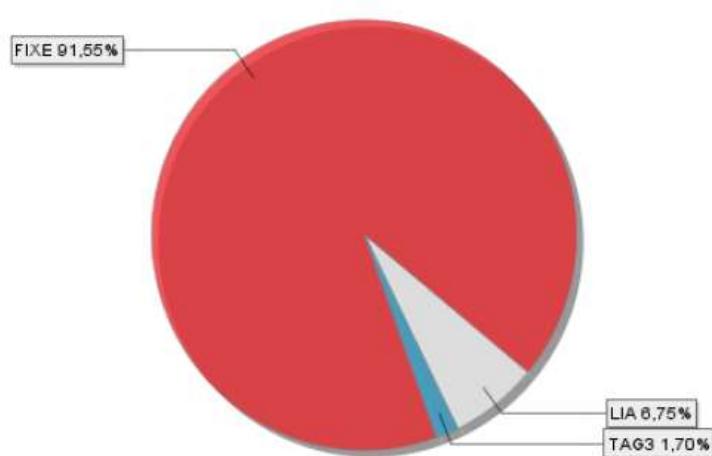


Stock au 01/01/2018	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés	TOTAL
Encours	17 647 864,13	1 627 998,75	0,00	19 275 862,88
Pourcentage global	91,55 %	8,45 %	0,00 %	100,00 %
Durée de vie moyenne	7 ans, 10 mois	5 ans, 9 mois		7 ans, 8 mois
Duration	6 ans, 6 mois	5 ans, 3 mois		6 ans, 4 mois
Nombre d'emprunts	10	2	0	12

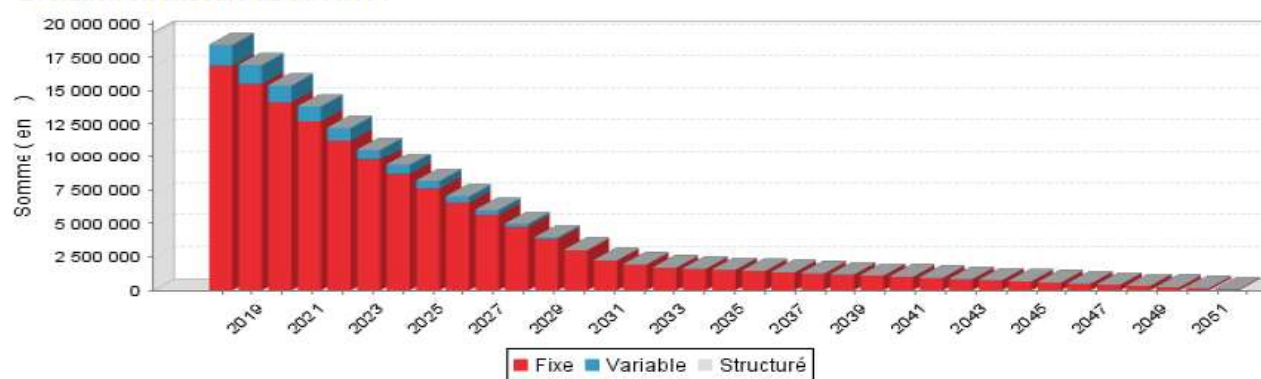
Taux actuariel	3,79 %	2,21 %	0,00 %	3,65 %
----------------	--------	--------	--------	--------

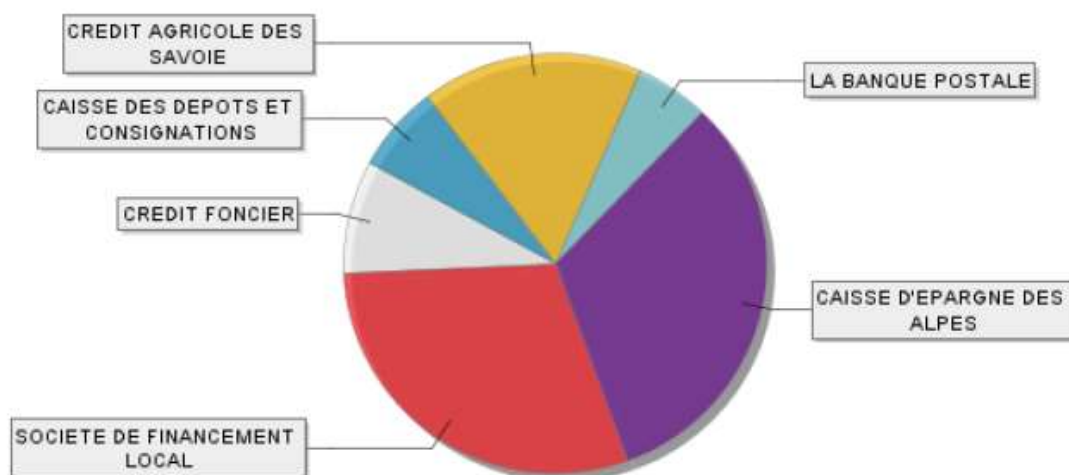
Taux moyen de l'exercice	3,74 %	1,87 %	0,00 %	3,59 %
--------------------------	--------	--------	--------	--------

Structure par Index au 01/01/18 :



Evolution en encours au 01/01/18 :





Prêteur	Montant
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	5 754 508,42
CREDIT FONCIER	1 664 326,36
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 300 699,86
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	3 269 614,69
LA BANQUE POSTALE	1 075 000,00
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	6 211 713,55
TOTAL	19 275 862,88

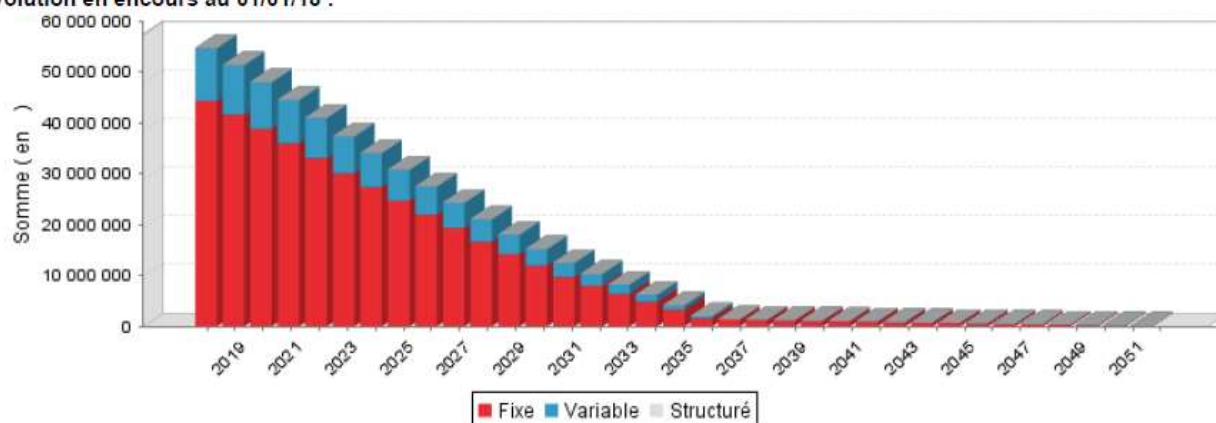
Charte GISSLER -Catégorie	Encours au 01/01/18	%
1 - A	19 275 862,88	100,00 %
TOTAL	19 275 862,88	100 %

- **DETTE CONSOLIDÉE**

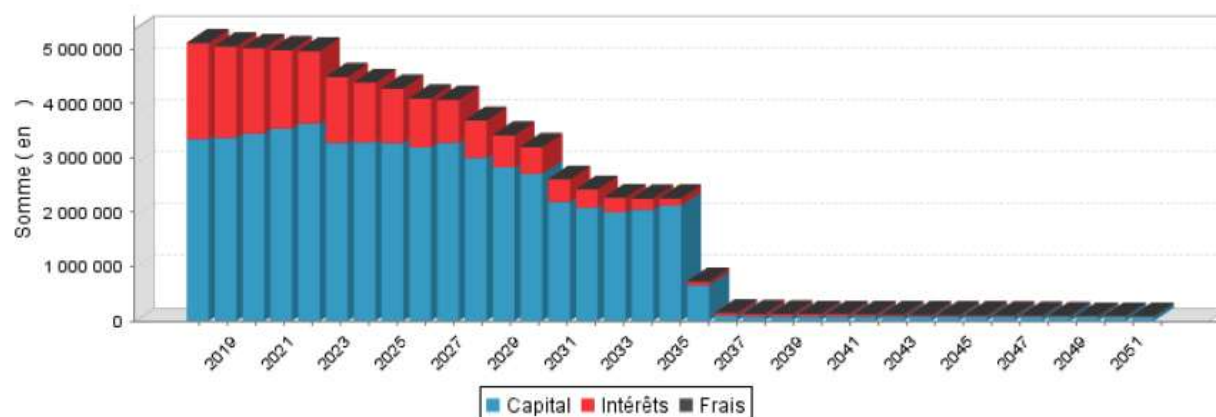
Charges Financières de la dette en 2018

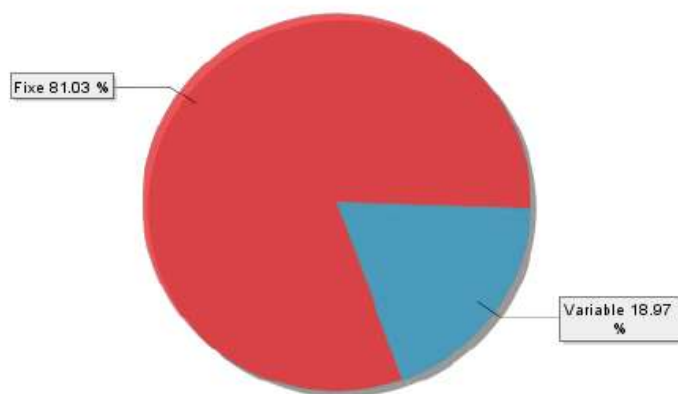
<i>Annuité</i>	5 353 335,05
<i>Amortissement</i>	3 498 260,38
<i>Intérêts Emprunts</i>	1 855 074,67
<i>Encours</i>	57 183 902,54
<i>Nombre d'emprunts *</i>	30
<i>Durée de vie moyenne *</i>	8 ans, 7 mois

Evolution en encours au 01/01/18 :



Extinction en annuité au 01/01/18 :



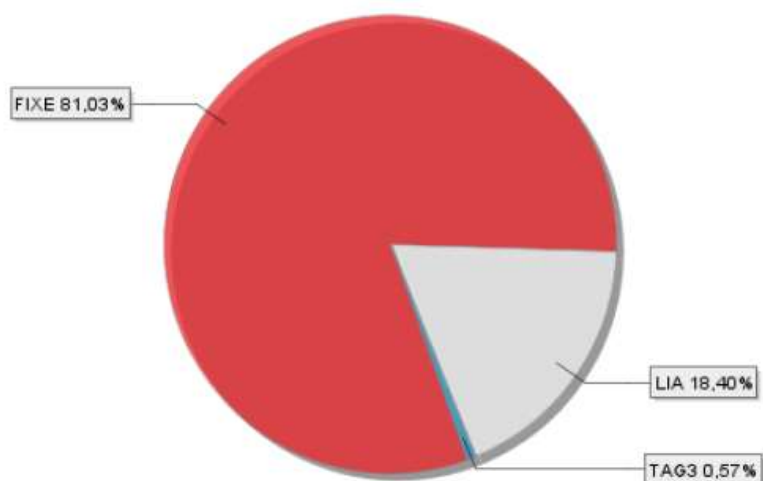


Stock au 01/01/2018	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés	TOTAL
Encours	46 334 738,37	10 849 164,17	0,00	57 183 902,54
Pourcentage global	81,03 %	18,97 %	0,00 %	100,00 %
Durée de vie moyenne	8 ans, 7 mois	8 ans, 10 mois		8 ans, 7 mois
Duration	7 ans, 1 mois	8 ans, 3 mois		7 ans, 4 mois
Nombre d'emprunts	27	3	0	30

Taux actuariel	3,72 %	2,51 %	0,00 %	3,49 %
----------------	--------	--------	--------	--------

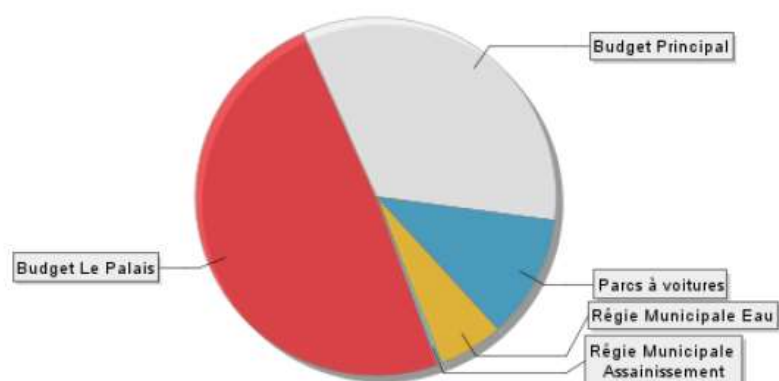
Taux moyen de l'exercice	3,61 %	1,96 %	0,00 %	3,29 %
--------------------------	--------	--------	--------	--------

Structure par Index au 01/01/18 :



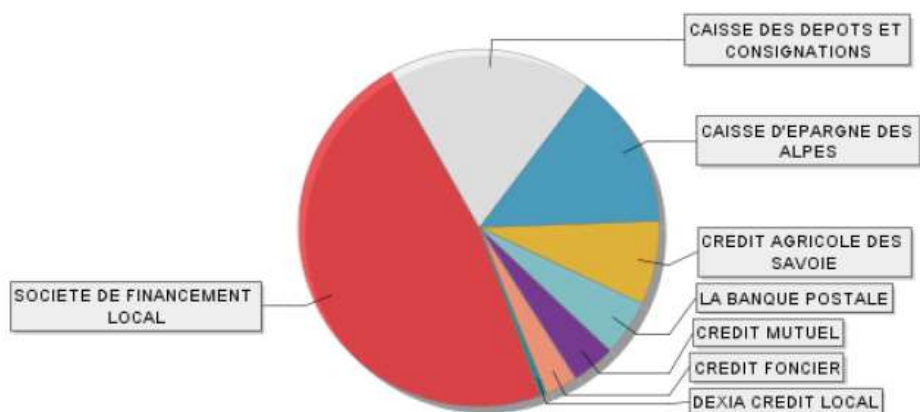
Index	Nb	Encours au 01/01/2018		Annuité Capital + Intérêts	
			%		%
FIXE	27	46 334 738,37	81,03 %	4 514 161,71	84,32 %
LIA	2	10 521 865,28	18,40 %	781 260,41	14,59 %
TAG3	1	327 298,89	0,57 %	57 912,93	1,08 %
TOTAL	30	57 183 902,54		5 353 335,05	

Répartition par Budgets au 01/01/18 :



Budgets	Montant
Budget Le Palais	27 981 219,35
Budget Principal	19 275 862,88
Parcs à voitures	6 383 966,44
Régie Municipale Eau	3 281 725,36
Régie Municipale Assainissement	261 128,51
TOTAL	57 183 902,54

Répartition par Prêteur au 01/01/18 :



Prêteur	Montant
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	27 118 315,94
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10 521 865,28
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	8 102 740,07
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	4 307 070,25
LA BANQUE POSTALE	2 891 666,61
CREDIT MUTUEL	2 262 918,03
CREDIT FONCIER	1 664 326,36
DEXIA CREDIT LOCAL	315 000,00
TOTAL	57 183 902,54

Categorie	Encours au 01/01/18	%
1 - A	57 183 902,54	100,00 %
TOTAL	57 183 902,54	100 %

La capacité de désendettement, nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de sa capacité d'autofinancement brut, correspond pour 2017 à 6 ans pour l'endettement du budget principal. Cette capacité est de 8,3 ans si on l'envisage de manière consolidée et se situe donc en dessous du seuil d'alerte de 12 ans.

Ces résultats, conformes aux ratios prudentiels, sont satisfaisants dans le contexte actuel de réduction générale des ressources.

En €	2014	2015	2016	2017
Endettement du budget principal	34 353 425	52 800 507	50 061 354	19 275 892
+ Endettement du budget annexe de l'eau	4 004 326	3 769 754	3 528 453	3 281 725
+ Endettement du budget annexe de l'assainissement	509 017	425 730	344 886	261 128
+ Endettement du budget annexe des parcs de stationnement	5 516 235	5 157 153	4 813 620	6 383 966
+Endettement du budget annexe Le Palais				27 981 219
= Endettement total (A)	44 383 003	62 153 145	58 748 314	57 183 902*
CAF brute (B)	9 648 072	19 492 833	6 366 094	6 854 510
Capacité de désendettement en années (A/B)	4.6	3.2	9.2	8.3

En 2017, un encours supplémentaire de 2M€ a impacté l'encours du budget parcs de stationnement.

La nature des emprunts souscrits n'expose pas la commune à un risque d'augmentation des taux d'intérêts puisque l'emprunt structuré est désormais sécurisé.

Sans souscription d'emprunt nouveau jusqu'à la fin de mandat, l'encours de dette du budget principal passe ainsi de 50 061K€ au 31/12/2016 à 14 473K€ au 31/12/2020 et à 11 083K€ au 31/12/2022.

- **DETTE GARANTIE**

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan car une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.

Trois règles prudentielles cumulatives visent à limiter les risques :

1. Le plafonnement pour la collectivité

Une collectivité ou établissement ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement. Le montant total des annuités d'emprunt garanties à échoir au cours de l'exercice majoré du montant des annuités de la dette de la collectivité ne peut excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement

2. Le plafonnement par bénéficiaire

Le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10% du montant total susceptible d'être garanti.

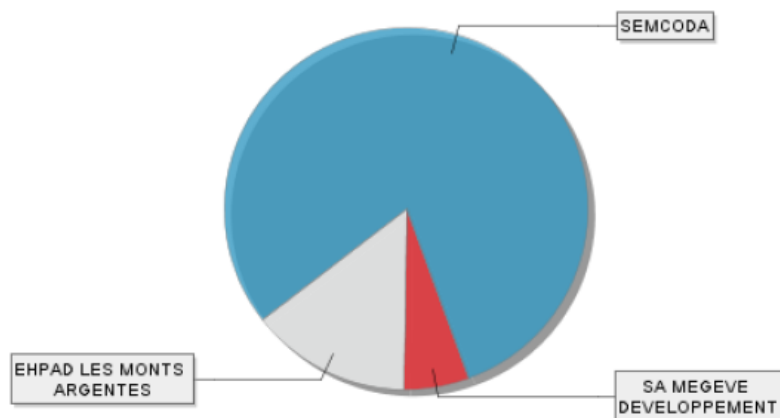
3. Division du risque

La quotité garantie maximale est de 50% ou 80% selon les cas mais cette disposition ne s'applique pas aux organismes d'intérêt général.

Ces ratios prudentiels ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations en lien avec le logement social.

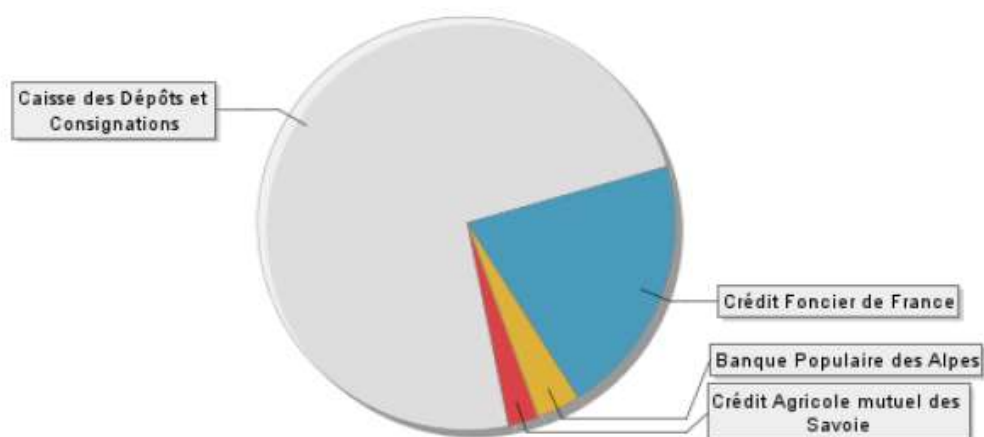
Pour la commune de Megève, le montant des annuités propres majoré des annuités garanties est largement inférieur au seuil de 16,5M€. De plus, la garantie de la collectivité est accordée pour 80% au bailleur social SEMCODA.

Répartition par Bénéficiaires au 31/12/17 :



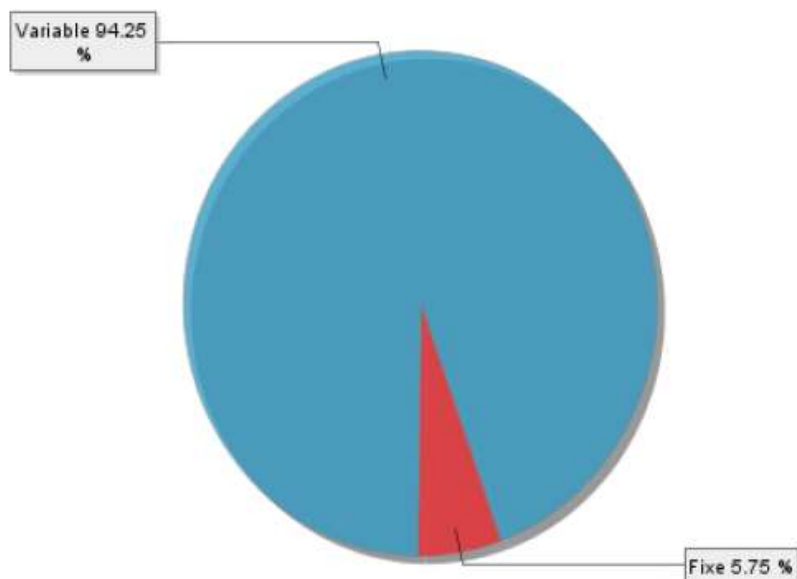
Bénéficiaires	Montant
SA MEGEVE DEVELOPPEMENT	309 349,89
EHPAD LES MONTS ARGENTES	770 234,89
SEMCODA	4 296 607,19
TOTAL	5 376 191,97

Répartition par Prêteur au 31/12/17 :



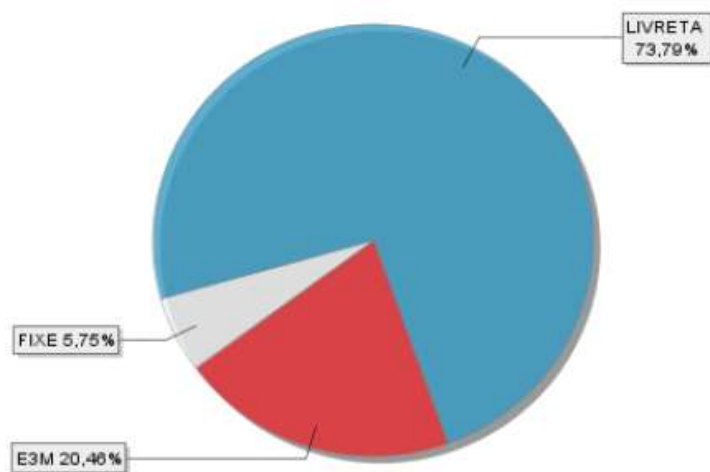
Prêteur	Montant
Crédit Agricole mutuel des Savoie	127 450,03
Caisse des Dépôts et Consignations	3 966 842,08
Crédit Foncier de France	1 100 000,00
Banque Populaire des Alpes	181 899,86
TOTAL	5 376 191,97

Structure par Type de Taux au 31/12/17 :



Stock au 31/12/2017	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés	TOTAL
Encours	309 349,89	5 066 842,08	0,00	5 376 191,97
Pourcentage global	5,75 %	94,25 %	0,00 %	100,00 %
Durée de vie moyenne	2 ans, 10 mois	20 ans, 10 mois		19 ans, 9 mois
Duration	2 ans, 10 mois	13 ans, 6 mois		12 ans, 11 mois
Nombre d'emprunts	2	7	0	9
Taux actuariel	1,94 %	2,62 %	0,00 %	2,59 %
Taux moyen de l'exercice	1,94 %	1,69 %	0,00 %	1,71 %

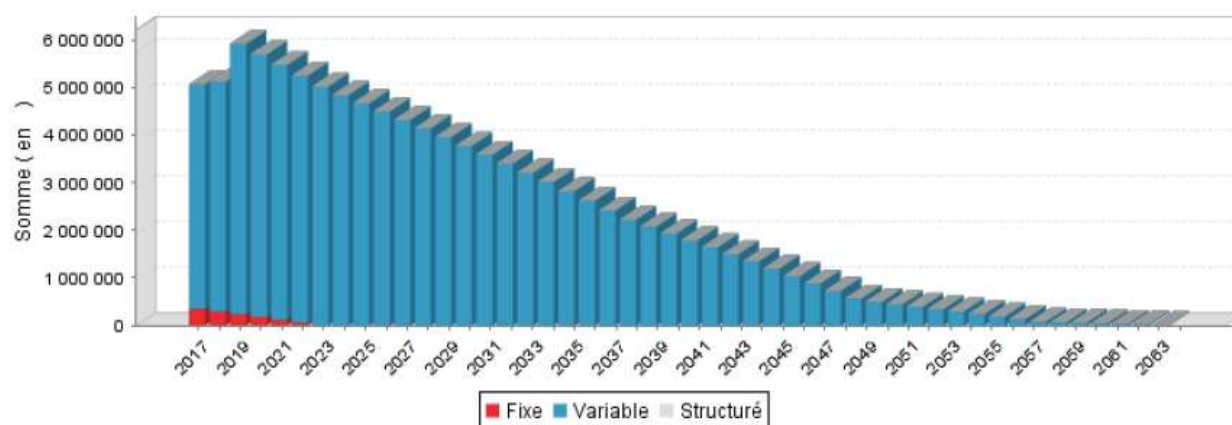
Structure par Index au 31/12/17 :



Index	Nb	Encours au 31/12/2017		Annuité Capital + Intérêts	
			%		%
E3M	1	1 100 000,00	20,46 %	19 198,96	7,76 %
FIXE	2	309 349,89	5,75 %	65 519,23	26,49 %
LIVRETA	6	3 966 842,08	73,79 %	162 634,61	65,75 %
TOTAL	9	5 376 191,97		247 352,80	

Categorie	Encours au 31/12/17	%
-	3 114 342,08	57,93 %
1 - A	2 261 849,89	42,07 %
TOTAL	5 376 191,97	100 %

Evolution en encours au 31/12/17 :



III) LE BUDGET 2018

La section de fonctionnement pourrait s'équilibrer à un montant de l'ordre de 37 910 785,14 € en section de fonctionnement et à 16 419 649,08 € en section d'investissement soit un total de 54 330 434,22 € contre un montant de 36 893 453,46 € en section de fonctionnement et de 16 967 923,97 € en section d'investissement soit un total de 53 861 377,43 € pour 2017.

1) Les dépenses

Pour 2018, le niveau des charges réelles de fonctionnement tel qu'il est envisagé s'élèverait à 30 428 862,60 €. Ce montant est en augmentation de 1% par rapport aux charges réelles assumées en 2017.

- Les « charges à caractère général » sont envisagées pour un montant de 6 542 914,32 €. Elles sont donc en diminution puisque les crédits ont été ouverts pour 6 944 111,84 € en 2017. Le montant de ces charges a été prévu dans le souci de respecter le plan d'économies en vigueur. Rappelons qu'un effort conséquent est désormais demandé aux services communaux afin de diminuer leurs frais de fonctionnement dans une proportion d'au moins 5 % globalement par an. Il est également précisé que ces charges ne comprennent plus, à compter de cet exercice les dépenses de fonctionnement du Palais, désormais retracées dans un budget annexe. **Pour cet exercice, l'effort envisagé pour l'ensemble de ces charges (charges incompressibles et budgets des services) est de 6%.**
- Les « dépenses de personnel » sont prévues pour un montant de 8 192 135 €. Ces prévisions pour 2018 sont en diminution par rapport aux exercices précédents. Ces charges ne comprennent plus ni la masse salariale du palais et de la médiathèque depuis le 01/01/2017, ni celle du pôle communication/commercialisation/événementiel (COMM EVEN) depuis le 01/01/2018, ces charges étant comptabilisées dans un budget annexe. Pour 2017, le cout du personnel du palais s'est élevé à 3 142 926 € et le cout du personnel COMM EVEN s'est élevé à 1 563 000 €.

Un certain nombre de mesures exogènes impacte cependant ces charges :

1. Nouveau taux de CSG

A compter du 1er janvier 2018, le taux de la CSG déductible sur les revenus d'activité est relevé de 1,7 point pour atteindre 6,8 % (au lieu de 5,1 %).

Loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 publiée au Journal officiel du 31 décembre 2017, art. 8-I-6°-a) et V-A-1° et loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 publiée au Journal officiel du 31 décembre 2017, art. 67

Pour les salariés du secteur privé, la « bascule » de cotisations salariales vers la CSG se traduit par la suppression de la cotisation salariale maladie (en 2018) et la suppression de la cotisation salariale chômage en deux temps (au cours de l'année 2018).

Compte tenu du régime de cotisations sociales des agents publics, la compensation de la hausse de la CSG pour la fonction publique s'opère par :

. La suppression de la cotisation salariale maladie pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public relevant du régime général ;

. La suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) par parallélisme avec la suppression de la cotisation d'assurance chômage des salariés du secteur privé complétées par la création d'une indemnité compensatrice spécifique.

2. Cotisations maladie

Pour le régime spécial

A compter du 1er janvier 2018, le taux de la cotisation employeur maladie applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale et de retraite (≥ 28 heures hebdomadaires) est fixé à 9,88 % (au lieu de 11,50 %).

Décret n° 2017-1890 du 30 décembre 2017 publié au Journal officiel du 31 décembre 2017

Pour le régime général

A compter du 1er janvier 2018, la cotisation salariale maladie du régime général (0,75 %) est supprimée.

Loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 publiée au Journal officiel du 31 décembre 2017, art. 8-I-9°

Les fonctionnaires affiliés au régime général de sécurité sociale (< 28 heures hebdomadaires) et les agents contractuels de droit public sont concernés par la suppression de la cotisation d'assurance maladie.

Suite à la suppression de la cotisation salariale maladie, le taux de cotisation employeur maladie est ajusté à la même date, soit 13 % (au lieu de 12,89 %).

Décret n° 2017-1891 du 30 décembre 2017 publié au Journal officiel du 21 décembre 2017, art. 1er III

3. Suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité

La contribution exceptionnelle de solidarité (CES) est supprimée à compter du 1er janvier 2018 afin de compenser la baisse de rémunération des agents publics liée à l'augmentation de la CSG.

Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 publiée au Journal officiel du 31 décembre 2017, art. 112

4. Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG

A compter du 1er janvier 2018, une indemnité compensatrice est versée aux agents publics tenant compte de la hausse de la CSG à la même date, de la suppression de la CES et, pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public relevant du régime général, de la suppression de la cotisation salariale maladie.

Les modalités de calcul sont renvoyées à un décret d'application.

Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 publiée au Journal officiel du 31 décembre 2017, art. 113

L'institution de l'indemnité par la loi rend son versement obligatoire dans les trois versants de la fonction publique. Les modalités de calcul et l'éligibilité à l'indemnité compensatrice varient selon la date d'entrée dans la fonction publique et le régime de sécurité sociale.

Il convient de distinguer :

. Tous les agents publics, fonctionnaires affiliés ou non au régime spécial et agents contractuels de droit public recrutés dans la fonction publique avant le 1er janvier 2018 et rémunérés au 31 décembre 2017 (« le stock ») ;

Les fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale et de retraite (≥ 28 heures hebdomadaires), soit recrutés en cette qualité à compter du 1er janvier 2018 (« nouveaux entrants »), soit réintégrés postérieurement à cette date après une période notamment de disponibilité ou de congé parental (« fonctionnaires CNRACL éloignés du service »).

Pour les premiers (« le stock »), l'indemnité est calculée sur la base de la rémunération brute annuelle 2017 et tient compte de la hausse de la CSG et des cotisations et contributions de 2017 supprimées en 2018 (CES et, pour les agents relevant du régime général, cotisation salariale maladie).

En cas de nomination, de recrutement ou de réintégration en qualité d'agent public au cours de l'année 2017, l'assiette de calcul de l'indemnité est ramenée à une rémunération brute équivalente à l'année complète.

Si la rémunération progresse entre 2017 et 2018, le montant de cette indemnité sera réévalué le 1er janvier 2019. Ainsi déterminé, il restera fixe et sera versé de manière pérenne pour les années à venir.

Pour les seconds (« nouveaux entrants » et « fonctionnaires éloignés du service »), l'indemnité est calculée en pourcentage de la première rémunération brute mensuelle perçue lors de reprise d'activité au titre d'un mois complet. Elle est versée dès le 1er jour de la prise d'activité.

Dans les deux cas, l'indemnité est versée : mensuellement et dans les mêmes proportions que le traitement en cas de changement de quotité de travail ou en cas d'absence pour raisons de santé.

Décret n° 2017-1889 du 30 décembre 2017 publié au Journal officiel du 31 décembre 2017

5. Jour de carence

(Art. 115 de la Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 publiée au Journal officiel du 31 décembre 2017)

A compter du 1er janvier 2018, les agents publics ne bénéficient plus de leur rémunération au cours de leur premier jour de congé de maladie. Toutefois, cette mesure ne s'applique pas :

. Pour le deuxième congé de maladie, lorsque celui est pris moins de 48 heures après le premier et que la cause est identique ;

. En cas de congé pour invalidité temporaire imputable au service ou de congés pour accident du travail et maladie professionnelle ;

. En cas de congé de longue maladie, de congé de longue durée et de congé de grave maladie ;

. En cas de congé de maladie accordé, dans une période de trois ans, après un premier congé de maladie au titre d'une même affection de longue durée au sens du code de la sécurité sociale ;
. En cas, pour les fonctionnaires, d'incapacité permanente résultant de blessures ou de maladies contractées ou aggravées en service, dans l'accomplissement d'un acte de dévouement dans un intérêt public, en exposant ses jours pour sauver la vie d'une ou de plusieurs personnes.

6. Augmentation des taux de cotisation

CNRACL : nouveaux taux à compter de 2015

Les articles 6-2° et 11 du décret fixent les taux de la contribution et de la retenue pour pension CNRACL à compter du 1er janvier 2015.

Année Part agent - Part employeur

2014 (rappel) 9,14 % 30,40 %

2015 9,54 % (au lieu de 9,46 %) 30,50 % (au lieu de 30,45 %)

2016 9,94 % (au lieu de 9,78 %) 30,60 % (au lieu de 30,50 %)

2017 10,29 % (au lieu de 10,05 %) 30,65 % (au lieu de 30,50 %)

2018 10,56 % (au lieu de 10,32 %) 30,65 % (au lieu de 30,50 %)

2019 10,83 % (au lieu de 10,59 %) 30,65 % (au lieu de 30,50 %)

A compter de 2020 11,10 % (au lieu de 10,86 %) 30,65 % (au lieu de 30,50 %)

Décret n° 2014-1531 du 17 décembre 2014 publié au Journal officiel du 19 décembre 2014

- Les « autres charges de gestion courante » sont envisagées pour 13 303 976,61 €. Elles s'étaient élevées à 11 818 284,85 € en 2017.

Ces charges sont essentiellement composées des subventions à verser aux associations, contributions aux organismes de regroupement et subventions de fonctionnement aux budgets annexes.

La variation 2017/2018 est essentiellement due aux montants de subvention d'exploitation à prévoir pour les budgets annexes et les syndicats.

Des contributions aux organismes de regroupement sont prévues pour :

- la participation de la commune de Megève au SIVU « espace Jaillet » (277 997,22 €),
- la participation à la commission des biens indivis (184 954,78 €),
- la participation au SIVOM du Jaillet (108 468,39 €)

Par ailleurs, des subventions d'exploitation aux budgets annexes sont à prévoir :

- Un montant de 4 066 421,04 € est prévu au titre de la subvention de fonctionnement au budget annexe COMM EVEN. Le montant de participation versé à ce budget s'est élevé à 2 603 929,10 € en 2017. Pour 2018, ce montant comprend la masse salariale du pôle estimée à 1 600 000 €.
- Un montant de 5 855 989,49 € au titre du budget annexe « Le Palais »
- Un montant de 150 000 € au titre de la subvention d'exploitation au budget annexe des parcs de stationnement.

En ce qui concerne les subventions à verser aux associations et écoles, le montant total à verser devrait s'élever à 1 861 821 €, montant auquel s'ajoute le forfait communal à verser aux écoles privées de 118 182,69 €. Un effort de 6% est donc envisagé en faveur des actions de nos associations.

- Par ailleurs, « les charges financières » (intérêts de la dette) s'élèveraient pour l'exercice 2018 à 789 836,67 € (ICNE compris) contre 443 507,33 € (877,340,02 € au titre des intérêts et -436 091,05 au titre des ICNE) en

2017 après transfert de dette au budget annexe Le Palais. Pour ce qui concerne les charges d'amortissement des immobilisations, elles s'élèvent à 1 435 644,83 €.

- La part des « dépenses imprévues » est prévue pour 100 000 €.
- Enfin, pour ce qui concerne les « Atténuation de produits » : Il nous faut prévoir un montant de l'ordre de 1 400 000 € au titre de la péréquation (FNGIR et FPIC).

2) Les recettes

Pour 2018, les recettes attendues sont envisagées pour 33 495 000 € (hors report de fonctionnement de 4 415 785,14€). Elles sont donc quasi stables par rapport aux recettes perçues en 2017 (33 350 400,17€).

- Le chapitre « Produits des services » qui représente les redevances des services publics ainsi que les redevances sociales et de loisirs est prévu pour 2 500 000 €. Il est rappelé que les recettes d'exploitation du Palais ne sont plus comptabilisées sur le budget principal depuis le 1^{er} janvier 2017. Sur ce montant, les recettes du pôle famille enfance sont estimées à 1 850 000 €.
- Le chapitre « impôts et taxes » est prévu pour 25 100 000 €.

Il constitue l'essentiel des recettes de la section : 76% des ressources réelles de fonctionnement.

Dans l'attente des bases prévisionnelles 2018 qui nous seront transmises par les services de l'Etat, et en tenant compte d'une évolution des bases définitives 2017 ainsi que d'une revalorisation des bases de 1,2%, les contributions directes pour 2018 devraient reposer sur un montant de 21 287 225 € au titre des quatre taxes, de la CVAE, IFER, TASCOM et autres impôts.

La taxe des remontées mécaniques à percevoir pour la SA des remontées mécaniques de Megève et du Jaillet pour la saison 2016/2017 s'élève à 607 503 € (montant duquel on retire 67 893,81 € au titre des indemnités de pistes pour 2016)

Les recettes du casino sont attendues pour 215 000 €.

Les droits de mutation sont envisagés pour 2 800 000 €.

- Le montant de la dotation globale de fonctionnement ne nous a pas encore été communiqué mais il est estimé à environ 2 160 000 €. Il est prévu pour 2018 une stabilité de la DGF après une baisse depuis plusieurs années due essentiellement à la contribution au redressement des finances publiques (perte de 53% depuis 2011).
- Le chapitre « Autres produits de gestion courante » comprenant essentiellement les loyers et redevances est prévu pour 1 700 000 €.
- Enfin, on doit aussi tenir compte d'un versement du fonds de soutien obtenu dans le cadre de la renégociation de notre emprunt structuré. Ce montant est de 693 000 €.

Il conviendra d'apporter une vigilance soutenue à l'évolution de nos charges et recettes de gestion au cours de cet exercice. En effet, si on constate que l'augmentation des charges est contenue, une incertitude pèse sur l'évolution de nos recettes fiscales en raison notamment de la réforme de la taxe d'habitation mais aussi sur l'évolution de la dotation globale de fonctionnement.

IV) LA SECTION D'INVESTISSEMENT POUR 2018

Le montant total de la section d'investissement est prévu pour 16 419 649,08 €.

Ce montant comprend notamment:

- Les crédits 2017 reportés en dépenses : 2 949 571,29 €
- Le remboursement du capital d'emprunt : 2 187 688,99 €
- Une subvention d'équipement pour le budget annexe le Palais : 450 950 €
- L'ensemble des dépenses nouvelles d'équipement des services contenues à 3 820 276 €.

L'essentiel de ces recettes proviendrait :

- du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 5 276 277,71 €,
- d'un montant de FCTVA et taxe d'aménagement estimé à 1 250 000 €,
- de dotations aux amortissements pour un montant de 1 435 644,83 €,
- du report en recettes pour 1 203 741,83 €,
- de 2 579 978,95 € au titre de l'excédent d'investissement,
- de 4 000 000 € provenant du précompte relatif au bail à construction du casino

Sur cet exercice, notre besoin de financement est donc couvert par nos recettes propres.

IV) LA FISCALITE POUR 2018

Il est proposé de maintenir les taux des impôts directs locaux en 2018 au niveau de 2015 sans hausse de taux par la municipalité.

La prévision du produit fiscal ne sera actualisée qu'après communication des bases prévisionnelles par les services fiscaux.

L'actualisation des bases fiscales se fait désormais à partir du taux d'inflation calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. L'augmentation forfaitaire des bases est estimée pour 2018 à 1,2%.

	Bases	Taux proposés 2018	Produit prévisionnel 2018
TH	46 147 812	25.77	11 892 291
FB	30 288 034	20.36	6 166 643
FNB	174 635	75.30	131 500
CFE	6 134 164	31.28	1 941 791
TOTAL	82 744 645		20 132 225

La réforme de la taxe d'habitation annoncée correspond à une exonération de la taxe pour 80% des contribuables d'ici 3 ans en fonction d'un plafond de revenus. Les personnes concernées verront leur TH réduite d'un tiers chaque année entre 2018 et 2020.

Une compensation de l'Etat est prévue pour la perte de ressources des collectivités sur la base d'un dégrèvement : l'imposition non payée par les contribuables bénéficiaires serait compensée sur la base des taux et abattements appliqués en 2017. La majeure partie de cette recette sera donc entièrement transformée en compensations fiscales en cours d'exercice.

L'évolution de cette recette devrait donc être naturellement moins dynamique dans les années à venir.

V) PROSPECTIVE 2018/2022

Afin de conserver une épargne nette positive, un nécessaire objectif de stricte limitation des dépenses de gestion devra être tenu sur les prochains exercices (charges courantes, subventions, charges de personnel, prestations externalisées, subventions aux budgets annexes) mais aussi par l'optimisation de nos recettes propres.

2- LA SECTION D'INVESTISSEMENT					2018	2019	2020	2021	2022
en milliers d'euros									
Les dépenses d'investissement hors remboursement capital					7 286	4 876	7 035	4 570	1 860
Equipement brut (cpté 23 + cpté 20 hors 204 + cpté 21 + opté. d'équip.)					6 769	4 626	6 785	4 320	1 610
Subventions d'investissement versées (cpté 22 + cpté 204) (budget Palais)					451	250	250	250	250
Autres dépenses (cpté 10 + cpté 13 + cpté 18 + cpté 26 + cpté 27 + cpté 45 + cpté 020 + autres dép.)					66				
Les recettes d'investissement hors emprunt					9 263	1 910	1 590	1 920	1 490
FCTVA (cpté 10222)					850	1 010	690	1 020	640
Autres dotations (cpté 10 - cpté 10222)					400	800	800	800	800
Subventions d'investissement reçues (cpté 13)					100	100	100	100	50
Autres recettes (cpté 18 + cpté 20 + cpté 204 + cpté 21 + cpté 22 + cpté 23 + cpté 26 + cpté 27 + cpté 45 + autres rec.)					13				
Cessions					4 000				
Solde complémentaire cession SEM					3 900				
BESOIN DE FINANCEMENT					-1 977	2 966	5 445	2 650	370
EMPRUNTS					0	0	0	0	0
Remboursement anticipé									
Emprunt pour refinancement de dette									
Variation du fonds de roulement					2 402	-1 998	-4 476	-1 540	763
Résultat de l'exercice N au 31/12					9 398	7 400	2 924	1 384	2 147
Encours de dette au 31/12/N*					17 711	16 110	14 473	12 798	11 083

*Dette : ne comprend pas le refinancement indemnité de 10 Meuros couvert par le fonds de soutien national à hauteur de 9,7 Meuros

La projection d'exécution pluriannuelle montre que le montant de notre épargne brute permet encore d'assurer, sur les prochains exercices, le remboursement de capital de dette annuel et permet également à la collectivité d'assumer un niveau d'investissement très élevé pour les cinq prochaines années au prix cependant d'un creusement important de notre fonds de roulement (-7,251M€ sur la période) et sans emprunt supplémentaire.

VI) PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018/2022

PROGRAMME	ACTION DGAAE	2018	2019	2020	2021	2022	Observations
	Route d'Odier		35 000,00	0,00			
	MOE RD1212 / Paddock	80 000,00	50 000,00				
	Etudes pont Aire de Jeux	16 000,00					
	SOUS TOTAL FRAIS ETUDES	96 000,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	
	Programme de renouvellement éclairage - SYANE	100 000,00	0,00	0,00			
	Bornes de rechargement véhicules électriques - SYANE	7 800,00	0,00	0,00			
	Projet neuf création (Lady, Cimetière, Faucigny) - SYANE		50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
	SOUS TOTAL GFP RAT	107 800,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
	Route du Jaillet (fibre optique)	4 000,00					
	Les Mésanges Rue Charles Feige (caméra)	5 000,00					
	Rue Ambroise Martin (caméra)	1 000,00					
	Rue d'Arly (fibre optique)	3 000,00					
	Chemin de Riglard		160 000,00	0,00			
	Rue Charles Feige		1 000 000,00				
	Déplacement du Paddock	45 000,00	0,00	0,00			
	Réfection joints pavés Rue Monseigneur Conseil + Rue Ambroise Martin	25 000,00	65 000,00	65 000,00			
	Réseaux secs enfouissement - Chemin des Iraz	300 000,00					
	Réseaux secs enfouissement		0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	
	Réseaux secs enfouissement - Rue des Tremplins	200 000,00	0,00				
	Réseaux secs enfouissement - Rue du Crêt + lots		230 000,00	0,00			
	Gros travaux d'entretien sur les ponts	50 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	
	Gros travaux d'entretien sur les murs de soutènements	25 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
	Passerelle Aire de Jeux	100 000,00	0,00				
	Voie accès logements Retornes + Cheminement mode doux (voir PUP?)		250 000,00	0,00	0,00	0,00	
	MOE RD1212 / Paddock		0,00	1 130 000,00			
	Travaux Vériaz		0,00	0,00	200 000,00	0,00	
	SOUS-TOTAL INSTALLATIONS DE VOIRIE	758 000,00	1 855 000,00	1 545 000,00	550 000,00	350 000,00	
	Eaux pluviales		150 000,00	150 000,00	200 000,00	200 000,00	
	Eaux pluviales Patinoire Centrale	40 000,00					
	Eaux pluviales Faucigny - Bouchet	45 000,00					
	SOUS-TOTAL TRAVAUX AUTRES RESEAUX	85 000,00	150 000,00	150 000,00	200 000,00	200 000,00	
	Outils (pelle, balai, rateau, serre-joint)	1 000,00					
	2 PCS perceuseur sur batterie 36V	2 400,00					
	Pince à bordure réglable	800,00					
	Groupe électrogène	2 100,00					
	Palette et burin pour compresseur électrique et air	1 500,00					
	100 Barrières Vauban (police)	4 680,00					
	Gardes Corps (renouvellement)	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
	SOUS-TOTAL MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	22 480,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
	TOTAL VOIRIE	1 069 280,00	2 150 000,00	1 755 000,00	810 000,00	610 000,00	
ECLAIRAGE PUBLIQUE	Eclairage Chapelle du Calvaire		18 000,00				
	TOTAL ECLAIRAGE	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	
PROTECTION INCENDIE	Renouvellement PI	25 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
	TOTAL PROTECTION INCENDIE	25 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
ESPACES PUBLICS	Projet Signalétique d'intérêt local	30 000,00	30 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
	Remplacement total des bornes URBACO	250 000,00					
	TOTAL ESPACES PUBLICS	280 000,00	30 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
MONTAGNE	Balises pédestre - Rochebrune	15 000,00					
	Protection pont Ball Trap + pont biathlon Côte 2000	2 736,00					
	TOTAL MONTAGNE	17 736,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
ESPACES VERTS	Jardinières ATECH	5 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
	2 bacs acier avec assise + végétaux	8 000,00					
	1 taille haie électrique avec batterie	2 290,00					
	1 broyeur à herbe	6 672,00					
	1 broyeur à branche	27 600,00					
	Aménagements Paysagers: Patinoire Extérieure (y compris fontaine sèche)	20 000,00					
	Aménagements Paysagers: Rond-Point DGAAE	6 000,00					
	Aménagements Paysagers: Chemin des Anes	2 000,00					
	Aménagements Paysagers: Ilots centraux RD1212	6 000,00					
	TOTAL ESPACES VERTS	83 562,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
GARAGE	Acquisition et renouvellement des véhicules et engins parc automobile communale		500 000,00	500 000,00	300 000,00	300 000,00	
	Lame de déneigement	14 400,00					
	Balayeuse 4m3	176 400,00					
	Balayeuse 2m3	116 400,00					
	Polybenne 10T	138 000,00					
	Fourgon tôle	26 400,00					
	Pick up	25 200,00					
	Fraise à neige	42 000,00					
	Brouette à chenilles	61 200,00					
	TOTAL GARAGE	600 000,00	500 000,00	500 000,00	300 000,00	300 000,00	
	TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT EPP	2 075 578,00	2 768 000,00	2 335 000,00	1 190 000,00	990 000,00	
AQUISITIONS PATRIMONIALES	Achat terrain pour CTM	100 000,00	140 000,00				
	Achat parcelle AY 16 - Cassioz Est	2 480,00					
	Préemption appartement SARL "Résidence de Marie"	43 100,00					
	TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT DAD	145 580,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT BE	116 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00	

PATRIMOINE BATI ET TRAVAUX EN REGIE (BATI)	BATICOM	Agenda d'Accessibilité Programmée (2016-2021)	210 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00	
		Diagnostics réglementaires des bâtiments	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
		Travaux Mairie Etudes		100 000,00	100 000,00		
		Travaux Mairie		0,00		2 000 000,00	
		SOUS TOTAL	235 000,00	335 000,00	335 000,00	2 235 000,00	25 000,00
	ALTIPORT	Renouvellement 3 portes abris à carburant	7 200,00				
		Renforcement/renouvellement paroi hangar 1		19 200,00			
		Réfection toit hangars et bâtiment		100 000,00	100 000,00		
		SOUS TOTAL	7 200,00	119 200,00	100 000,00	0,00	0,00
	CTM	2 armoires chauffantes pour vêtement de travail	5 000,00				
		MOE Centre Technique Municipal	80 000,00				
		Centre Technique Municipal - Etudes		140 000,00			
		Travaux Centre Technique Municipal			3 000 000,00		
	FERME MOUTLY	SOUS TOTAL	85 000,00	140 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00
		Peinture de la toiture		15 000,00	0,00		
	ORATOIRE CALVAIRE	SOUS TOTAL	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
		Rénovation de l'oratoire St Jean Baptiste (non rénové entre 2001-2011)		42 000,00	0,00		
	MAISON DE LA MONTAGNE	SOUS TOTAL	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00
		Ravalements de façades		50 000,00	0,00		
	CRECHES	SOUS TOTAL	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
		Création d'une crèche touristique	400 000,00				
		Menuiseries extérieures alu et serrurerie - Lot n°5 - Grande Crèche	30 000,00				
		Revêtements de sols extérieurs - revêtement du sol souple aire de jeux		20 000,00	0,00		
	ACCUEIL LOISIRS	Menuiseries intérieures - changement des baies vitrées		30 000,00	0,00		
		SOUS TOTAL	430 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
		Mobiliers de réfectoire - placards lutins		2 000,00	0,00		
		SOUS TOTAL	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
	ENFANCE	Plomberie, sanitaires, chauffage - radiateurs salle de gym		8 000,00	0,00		
		Ravalements de façades		0,00	0,00		
		Refection de la toiture		0,00	150 000,00		
		SOUS TOTAL	0,00	8 000,00	150 000,00	0,00	0,00
	FMA	Ascenseur ou monte charge livraison		100 000,00	0,00		
		Gros œuvre - Etanchéité de la dalle		216 000,00	0,00		
		Ascenseur salle de restaurant		0,00	0,00		
		Menuiserie extérieure - Création d'un avant-toit - entrée cuisine		0,00	10 000,00		
		Toiture - Remplacement tôle de toit		0,00	200 000,00		
		SOUS TOTAL	0,00	316 000,00	210 000,00	0,00	0,00
	PRIMAIRE	Réfection du toit de l'école	250 000,00				
		SOUS TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	MATERNELLE	Revêtements muraux, peinture - Insonorisation		25 000,00	0,00		
		Menuiseries intérieures - Aménagement des salles de classe		20 000,00	0,00		
		Gros œuvre - réhabilitation des salles		40 000,00	0,00		
		Revêtement de sols		0,00	30 000,00		
		SOUS TOTAL	0,00	85 000,00	30 000,00	0,00	0,00
		Remplacement de la porte de garage électrique	10 000,00				
	PARKING PRIVE OT	SOUS TOTAL	10 000,00				
		Etudes Autogare			30 000,00		
	AUTOGARE	Travaux Autogare				300 000,00	
		SOUS TOTAL	0,00	0,00	30 000,00	300 000,00	0,00
	POLICE MUNICIPALE	Travaux dans les locaux de la PM	25 000,00				
		SOUS TOTAL	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ALPAGE CHEVAN	Peinture de la toiture	20 000,00				
		SOUS TOTAL	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CALVAIRE	Réfection partielle du toit	15 000,00				
		SOUS TOTAL	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	GESTION LOCATIVE	Remboursement dépôt de garantie des locataires	1 250,00				
		SOUS TOTAL	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
	TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT BATI		1 084 200,00	1 162 200,00	3 855 000,00	2 535 000,00	25 000,00
	DGAEE	Pôle DGAEE	3 421 358,00	4 175 200,00	6 295 000,00	3 830 000,00	1 120 000,00
	FEE	Pôle Famille Enfance Jeunesse (FEE)	64 700,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	224 700,00 €
		Dont Enfance	16 700,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	56 700,00 €
		Dont FMA	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €
		Dont Ecole	8 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	48 000,00 €
	SID	Pôle Système d'Information et Développement (SID)	304 442,00 €	361 254,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	1 865 696,00 €
	PSP	Police Sécurité Espaces Publics	7 660,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	87 660,00 €
	CULTURE	Secteur Culturel	11 931,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	91 931,00 €
	MOBILIER	Mobilier	10 185,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	50 185,00 €
	SUBVENTION	Subvention d'équipement Palais	450 950,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	1 450 950,00 €
		TOTAL DEPENSES	4 271 226,00 €	4 876 454,00 €	7 035 000,00 €	4 570 000,00 €	1 860 000,00 €
		RECETTES D'INVESTISSEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
		Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Epargne disponible (autofinancement)	425 000,00 €	968 000,00 €	969 000,00 €	1 110 000,00 €	1 133 000,00 €
		Recettes d'investissement	9 263 000,00 €	1 910 000,00 €	1 590 000,00 €	1 920 000,00 €	1 490 000,00 €
		Variation de fond de roulement	2 402 000,00 €	-1 998 000,00 €	-4 476 000,00 €	-1 540 000,00 €	763 000,00 €
		Resultat de l'exercice N au 31/12	9 398 000,00 €	7 400 000,00 €	2 924 000,00 €	1 384 000,00 €	2 147 000,00 €

VII) BUDGETS ANNEXES

Le budget SPIC « COMM EVEN »

Le rapport d'orientations budgétaires du SPIC « COMM EVEN » a été présenté et validé lors du conseil d'exploitation du décembre 2017.

1) Compte Administratif 2017

• Section de fonctionnement

Chapitre	Fonctionnement Dépenses	Prévu 2017	Réalisé
011	Charges générales	4 846 925.00	3 781 350.48
012	Charges de personnel	200 000.00	200 000.00
040	Opérations d'ordre	20 000.00	19 908.40
022	Dépenses imprévues	5000.00	
023	Virement à sect. investissement	74 000.00	
	Total Dépenses	5 145 925.00	4 001 258.88
Chapitre	Fonctionnement Recettes	Prévu 2017	Réalisé
002	Excédent de fonctionnement	1945.90	
70	Ventes	1540 050.00	1 136 482.94
73	Taxes	500 000.00	510 190.58
74	Participations communales	3 103 929.10	2 603 929.10
	Total Recettes	5 145 925.00	4 262 602.62

• Section d'investissement

Investissement 2017			
Dépenses	Ordonnancé	Recettes	Ordonnancé
Immobilisations corporelles	43 619.08	Réserve	51 641.08
		Opérations d'ordre	19 908.40
Total	43 619.08	Total	71 549.48

Résultats de fin d'exercice 2017 :

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat d'exercice: +261 343,74€

Résultat antérieur à intégrer en fonctionnement : 1945,90 €

Résultat de clôture 2017 :+ 263 289,64 €

• **SECTION D'INVESTISSEMENT :**
Résultat d'exercice : +27 930,40 €
Résultat antérieur : -51 641,08€
Résultat de clôture : -23 710,68 €

2) Le budget 2018

Chapitre	Fonctionnement Dépenses	Prévu 2018
011	Charges générales	4 631 250.00
012	Charges de personnel	1 800 000.00
040	Opérations d'ordre	39 226.96
022	Dépenses imprévues	1000.00
023	Virement à sect. investissement	62 273.04
	Total Dépenses	6 533 750.00
Chapitre	Fonctionnement Recettes	Prévu 2018
002	Excédent de fonctionnement	239 578.96
70	Ventes	1 677 750.00
73	Taxes	550 000.00
74	Participation communale	4 066 421.04
	Total Recettes	6 533 750.00

Investissement 2018			
Dépenses	Crédits prévisionnels	Recettes	Crédits prévisionnels
001-Déficit	23 710.68	021-Virement de la section de fonctionnement	62 273.04
020-Dépenses imprévues	1000.00	042-Opérations d'ordre	39 226.96
21-Immobilisations corporelles	100 500.00	1068 Réserves	23 710.68
Total	125 210.68 €	Total	125 210.68 €

➤ *Les dépenses de fonctionnement*

Le montant de charges à caractère général se décompose comme suit :

-Commercialisation : 645 300 €

Partenariat : 377 500 €

Communication impressions : 272 750 €

Communication presse : 141 000 €

Communication espaces publicitaires : 328 000 €

Communication Web internet : 173 000 €
Evènementiel : 714 600 €
Evènementiel spectacles : 1 100 000€
Evènementiel sportif : 268 000 €
Protocole : 155 000 €
Promotion : 352 000 €

➤ *Les recettes de fonctionnement*

Elles se décomposent comme suit :

Ventes : 1 115 300 €
Partenariats : 400 000 €
Communications-impressions : 52 750 €
Taxe de séjour : 550 000 €
Communications-espaces publicitaires : 80 000 €

Le budget SPIC « Le Palais »

Le rapport d'orientations budgétaires du SPIC « Le Palais » a été présenté et approuvé lors du conseil d'exploitation du 15 janvier 2018.

Compte administratif 2017 FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Crédits ouverts	Crédits consommés	Recettes	Crédits ouverts	Ordonnancé
Charges à caractère général	2 609 000.00€	2 607 529.36€	Ventes de produits	2 500 000.00€	2 216 171.68€
Charges de personnel	3 300 000.00€	3 142 925.94€	Subvention d'exploitation	6 378 357.49€	6 215 942.05€
Charges Financières	836 301.08€	824 357.44€	Autres produits		31 260.55€
Virement à la section d'investissement	836 467.49€		Produits exceptionnels		3256.44 €
Opérations d'ordre entre sections	1 395 164.60€	1 395 164.60€	Opérations d'ordre	37 613.49 €	37 613.49€
			Excédent antérieur	60 692.19€	
Total	8 976 933.17	7 969 977.34	Total	8 976 933.17	8 504 244.21

INVESTISSEMENT					
Dépenses	Crédits ouverts	Crédits consommés	Recettes	Crédits ouverts	Ordonnancé
Dépenses imprévues	206 712.30 €		Cautionnements		15 000.00€
Emprunts	1 121 007.90 €	1 121 007.86 €	Immos en cours	25 000.00 €	
Immos incorporelles	32 954.40 €	2 534 .40 €	Virement de la section de fonct.	836 467.49 €	
Immos corporelles	763 094.00€	417 447.46 €	Opérations d'ordre	1 395 164.60 €	1 395 164.60 €
Immobilisations en cours	95 250.00€	36 790.00 €			
Opérations d'ordre	37 613.49 €	37 613.49 €			
Total	2 256 632.09	1 615 393.21	Total	2 256 632.09	1 410 164.60

Résultats de fin d'exercice 2017 :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat d'exercice: +534 266.87

Résultat antérieur à intégrer en fonctionnement : +60 692,19 €

Résultat de clôture 2017 (002) : 595 229.06 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Résultat de clôture (001) : -205 228.61€

Montant des restes à réaliser en dépenses 2017 à couvrir : 347 989.94€

Montant total à couvrir en dépenses d'investissement : 553 218.55 €

Budget prévisionnel 2018

Budget prévisionnel fonctionnement 2018			
Dépenses	Crédits prévisionnels	Recettes	Crédits prévisionnels
Charges à caractère général	2 600 000.00€	Ventes de produits	2 300 000.00€
Charges de personnel	3 245 000.00€	Subvention d'exploitation	5 855 989.49€
Charges Financières	901 950.00€	Opérations d'ordre	36 522.00€
Virement à la section d'investissement	253 972.00€	Excédent reporté	42 010.51€
Opérations d'ordre entre sections	1 233 600.00€		
Total	8 234 522.00 €	Total	8 234 522.00 €

Investissement 2018			
Dépenses	Crédits prévisionnels	Recettes	Crédits prévisionnels
Emprunts	1 152 000.00€	Virement de la section de fonct.	253 972.00€
Dépenses d'équipement	700 000.00€	Opérations d'ordre entre sections	1 233 600.00€
Report	347 989.94€	Réserve	553 218.55 €
Dépenses imprévues	50 000.00€	Subvention	450 950.00€
Déficit reporté	205 228.61€		
Opérations d'ordre	36 522.00		
Total	2 491 740.55 €	Total	2 491 740.55 €

	Prêteur	Montant
	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	18 760 053,93
	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	9 221 165,42
	TOTAL	27 981 219,35
	Encours au 01/01/18	%
	27 981 219,35	100,00 %
TOTAL	27 981 219,35	100 %

Charte Gissler : catégorie 1-A

Evolution en encours au 01/01/18 :

